



défis Sud

Numéro 123 Bimestriel février, mars 2015 (ne paraît pas en août) Rue aux Laines, 4 1000 Bruxelles Bureau de dépôt Bruxelles X N° d'agrément: P307409

DOSSIER

Sénégal : vers la réussite ?

ANALYSE

2015,

Année internationale des sols

THÉÂTRE

Nourrir le monde,
c'est un métier



sommaire

n° 123

4 - 7 ANALYSE

En 2015, les sols se dérobent +

2015 est l'année internationale des sols. Lors de son lancement, le directeur de la FAO a déclaré que « 33 % de nos ressources de sols mondiales sont dégradées et la pression humaine atteint des seuils critiques, réduisant et parfois éliminant des fonctions essentielles des sols ». Et la FAO estime qu'en l'absence de mesures de protection des sols à l'échelle mondiale, le total des terres arables et productives par personne ne représentera plus en 2050 que le quart du niveau de 1960.

8 - 27 DOSSIER

En 2014, Défis Sud était en reportage au Sénégal. Les personnes rencontrées ont généralement témoigné de leur confiance en l'avenir. Le président Macky Sall veut mettre en pratique une série de réformes inclusives qui permettraient au Sénégal d'allier à la fois les « bienfaits de l'agrobusiness » et de l'agriculture paysanne. La balle est dans le camp des sociétés civiles et des organisations paysannes qui doivent saisir leur chance d'orienter les politiques agricoles de leur pays. Si elles manquent cette opportunité, le gouvernement sénégalais risque de favoriser l'agrobusiness classique.

L'optimisme est pour l'instant au rendez-vous, même si le chemin est jalonné de nombreux obstacles... L'accaparement des terres, le conservatisme, les privilèges religieux, la corruption, le statut des femmes et des jeunes, etc. restent des sujets qui divisent. Décryptage dans ce dossier.

28 - 30 THÉÂTRE +

Les comédiens Charles Culot et Valérie Gimenez ont rencontré des agriculteurs en Wallonie et en Lozère. Avec ces témoignages ils ont réalisé une pièce de théâtre qui dénonce la diminution du nombre d'agriculteurs et des petites exploitations familiales. Après avoir assisté à cette pièce, le spectateur est convaincu qu'il faut s'engager pour sauver le monde agricole. A chaque spectateur d'ensuite relayer l'info, de changer ses habitudes.



© Antonella Lacatena/ SOS Faim.

Sénégal: vers la réussite?

8 - 14 BALISES

La République réforme sa terre

15 - 16

« Notre pays ne peut pas perdre son âme »

17 - 19 LES PRIVILÈGES D'UNE CITÉ RELIGIEUSE

Touba, une zone de non-droit au cœur de la République

20 - 21 NOUVELLE AUTOROUTE ET PÔLES URBAINS

Dakar perd son grenier

22 - 24 LES FEMMES ET LES JEUNES DANS LES EXPLOITATIONS FAMILIALES

L'émancipation, c'est pas pour demain!

25 - 26

Foncier foncièrement religieux et misogyne?

26 - 27 TRAFIC DE DROGUES

Le tissu économique en sursis

Directeur de la publication: Jean-Jacques Grodent. Rédacteur en chef: Pierre Coopman. Conseil éditorial: Laurent Biot, Christophe Brisme, François Cajot, Pierre Coopman, Freddy Destrait, Jean-Jacques Grodent, Marc Mees, Virginie Pissoort, Claire Stoeckel, François Vandercam. Collaborateurs: Patrice Debry, Seyni Diop, Mohamed Gueye, Antonella Lacatena, Miguel Mennig, Virginie Pissoort, Sabine Schrader, Patrice Debry. Couverture: Yann Verbeke / Switch a.s.b.l. Rédaction: Rue aux Laines, 4, 1000 Bruxelles. tél. 32 (0)2 511 22 38 Réalisation: Studio Marmelade. Impression: The Factory Brussels. Défis-Sud est une publication de SOS Faim. Défis-Sud est un forum où des auteurs d'horizons divers s'expriment sur les thèmes du développement. Tous droits de reproduction réservés. Les articles n'engagent que leurs auteurs. Les titres et les sous-titres sont parfois de la Rédaction. E-mail: pco@sosfaim.org Site web: www.sosfaim.org

Imprimé sur papier recyclé. Éditeur responsable: Freddy Destrait - rue aux Laines, 4 - 1000 Bruxelles. Défis Sud bénéficie du soutien de la Direction générale de la coopération au développement (DGD).

Cotonou, qui s'en rappellera après 2020 ?

L'éditorial
de Freddy Destrait
Secrétaire général
de SOS Faim Belgique



© Mihnea Popescu.

Freddy Destrait.

L'Accord de Cotonou qui organise le partenariat entre l'Union européenne et les pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) prendra fin en 2020. Les discussions sur son avenir ont commencé et le sujet sera dans les agendas des parties prenantes en 2015. Réunissant plus de la moitié des États de la planète (107 pays sur les 193 pays membres des Nations unies), cet Accord constitue un cadre original qui tente d'organiser de manière plus équilibrée les relations entre pays UE et ACP. Il est unique en son genre dans la mesure où il a mis en place des structures paritaires de concertation (Assemblée parlementaire, Conseil des ministres, Comité des ambassadeurs) associant dialogue politique et coopération en matière de commerce et de financement du développement.

Une des questions qui se posent est la solidité du partenariat UE-ACP dans un contexte mondial plus complexe¹. Si les ACP restent le plus grand groupe de pays partenaires de l'UE, les économies émergentes (Chine, Inde, etc.) constituent cependant une alternative au poids de l'UE, en offrant une valeur ajoutée et de nouvelles opportunités pour les pays ACP, en termes de commerce, d'investissement et d'aide au développement. Par ailleurs, les élargissements successifs de l'UE ont modifié son attitude envers le groupe ACP.

Depuis presque vingt ans, l'UE a choisi d'orienter ses relations économiques internationales vers une approche segmentée par régions (les Accords de partenariat économique, APE). Elle s'est également concentrée sur la politique de voisinage (l'élargissement à l'Est, le contrôle des migrations en Méditerranée, entre autres). Sa politique étrangère a été orientée sur la sécurité et le commerce. L'approche tricontinentale ACP a donc perdu de son intérêt en tant qu'élément d'organisation du dialogue politique et de l'articulation d'intérêts pas toujours convergents.

Comment réexaminer l'Accord de Cotonou maintenant que son volet commercial a été régionalisé dans les APE et que les questions de politique et de sécurité sont principalement abordées dans le cadre du dialogue UE-Afrique? L'Europe souhaite d'ailleurs renforcer ses relations avec l'Union africaine, qui couvre toutes les régions d'Afrique, au contraire du groupe ACP, plus important mais plus « dispersé ». La révision de cet Accord doit également intégrer l'agenda « post 2015 » des Objectifs du millénaire, qui demande de développer une nouvelle vision de la coopération et de la recentrer sur les défis mondiaux communs, dans une optique plus globale, qui dépasse un contexte purement Nord-Sud.

Le scénario de l'abandon de l'Accord de Cotonou, depuis qu'il s'est dissous dans les APE, n'est pas à exclure...



**Un accord qui
était unique en
son genre.**

1: L'avenir des relations ACP – UE : analyse ECDPM janvier 2015.

analyse

ANNÉE DES SOLS

En 2015, les sols se déroberont

Un article de Miguel Mennig

La FAO veut lancer un message fort : 2015 est l'Année internationale des sols. Ils constituent une ressource trop souvent ignorée mais fondamentale à la vie sur terre et aujourd'hui gravement menacée. Notre système agricole intensif contribue à la dégradation des sols de diverses façons et les énormes intérêts du secteur agrochimique n'y sont pas étrangers.

Ressources très faiblement renouvelables puisqu'il leur faut des milliers d'années pour se former et se régénérer, les sols représentent le principal réservoir en biodiversité de la planète. Leurs fonctions sont multiples et déterminantes dans le système-Terre : ils contribuent au maintien de la végétation et à la multiplicité des espèces existantes, ils jouent un rôle central pour la chaîne animale et sa diversité, ainsi que dans le cycle de l'eau, la gestion de celle-ci et le contrôle de sa pollution. Si les sols sont tributaires du climat et de son réchauffement, ils influent aussi fortement sur celui-ci en stockant du carbone ou en le libérant, en fonction des techniques agricoles pratiquées. Rappelons que, selon l'INRA (Institut national français de la recherche agronomique), les sols stockent deux fois plus de carbone que l'atmosphère. L'agriculture participe au réchauffement climatique avec, entre autres, le protoxyde d'azote (un gaz 300 fois plus nocif que le CO₂) lié aux fertilisants chimiques. Mais d'autres pratiques plus respectueuses de l'environnement peuvent au contraire renforcer les sols comme puits de carbone. Enfin, les sols et leur santé sont essentiels pour l'alimentation et la sécurité alimentaire.

Au début de 2015, une étude scientifique internationale, publiée dans la revue *Science*¹ et présentée ensuite au sommet de Davos, revenait sur neuf limites planétaires (définies en 2009) à ne pas dépasser pour éviter que « le système-Terre ne bascule dans un

Humain comme l'humus

Will Steffen, coordinateur de l'étude "*Planetary boundaries: Guiding human development on a changing planet*" (publiée dans la revue *Science*) est très clair : « Notre système économique nous conduit manifestement vers un avenir insoutenable et pour ceux de la génération de ma fille la survie sera de plus en plus problématique. L'histoire nous a montré que les civilisations ont grandi, coincées dans leur système idéologique pour s'effondrer ensuite, faute de changements. Voilà où nous en sommes ».

Nous pouvons faire le choix de travailler avec la nature plutôt que contre elle, comme le préconise O. de Schutter. Faire de la terre notre alliée, et non pas la transformer en substrat inerte qu'il s'agit ensuite de gaver de produits chimiques. Nous rappeler que l'humanité, notre nature humaine trouve son origine dans l'humus.

état très différent, probablement bien moins favorable au développement des sociétés humaines ». La limite est aujourd'hui franchie pour quatre seuils, liés au changement climatique, à l'érosion de la biodiversité, au changement rapide d'utilisation des terres (déforestation, par exemple) et aux perturbations du cycle de l'azote et du phosphore, deux éléments déterminants pour la fertilité des sols. Cette perturbation est en relation étroite avec l'utilisation abusive d'engrais et de pesticides.

"Stériliser des sols que des engrais chimiques viendront gracieusement enrichir".

¹ <http://www.sciencemag.org/content/347/6223/1259855>

En voie d'intoxication ?

L'agriculture industrielle est parvenue à s'imposer mondialement, en quelques décennies seulement, parce qu'elle s'intègre parfaitement dans un système obnubilé par la productivité et le rendement.

Pourtant, depuis plusieurs années, les pesticides (herbicides, insecticides, fongicides) sont montrés du doigt non seulement par les écologistes mais aussi par les responsables d'autres courants politiques et idéologiques. Ainsi, en 2008, le 3^e pays consommateur de ces substances, la France, lançait le plan Ecophyto dans l'objectif de réduire de 50% leur utilisation à l'horizon de 2018. Or, celle-ci ne fait qu'augmenter au rythme de 5% par an, alors même que la concentration et la toxicité croissantes de ces produits devraient au contraire mener à en limiter l'usage. Bref, l'échec de ce plan vertueux est patent. Un nouveau plan de réduction devrait entrer en vigueur.

Il y a urgence. L'Institut national de la santé et de recherche médicale français a repris une étude² internationale attestant que l'exposition chronique des ouvriers agricoles aux pesticides augmente les risques de maladies telles que cancers cérébraux et sanguins, maladie de Parkinson ou troubles neurocomportementaux.

La disparition massive des pollinisateurs, éléments essentiels du cycle agricole, implique différents facteurs de causalité, mais le rôle, plus particulièrement, des pesticides nommés néonicotinoïdes (des milliers de fois plus toxiques que le DDT, aujourd'hui interdit) est de plus en plus avéré. Une étude de la revue *Nature*³ constate que ces pesticides sont également nocifs pour les oiseaux et ont finalement un effet en cascade sur l'ensemble des écosystèmes. D'autre part, non contents de stériliser les sols que des engrais chimiques viendront gracieusement enrichir, ces pesticides sont appliqués à *titre préventif*. Ce qui reviendrait à administrer des antibiotiques aux individus sains, au cas où... La FAO revient souvent sur le rôle fondamental des pollinisateurs et sur l'hécatombe qu'ils provoquent. Mais jamais elle ne fait référence aux néonicotinoïdes. Une recherche sur l'ensemble du site ne donne aucune occurrence de ce terme... S'agit-il de ne pas froisser certains intérêts ?

L'alternative agroécologique

Des pratiques agroécologiques menées avec discernement en arrivent aujourd'hui à des résultats très comparables à ceux de l'agriculture intensive et parfois même supérieurs, comme dans le cas des légumineuses. C'est ce qu'avance une méta-recherche récente (décembre 2014) de l'université Berkeley. Les chercheurs soulignent que nous avons plus que jamais besoin de pratiques agricoles qui, tout en étant hautement productives, minimisent la dégradation de l'environnement.

Devant l'absolue nécessité de préserver au mieux la nature et notre avenir, l'agroécologie est indiscutablement l'alternative, même si elle doit s'enrichir de nouvelles méthodes adaptées aux terrains et bénéficier des avancées d'une recherche encore trop timide. Des pratiques comme le *push-pull* ont ainsi triplé le rendement de certaines cultures de l'Afrique de l'Est, et sans apport d'engrais ou de pesticides...

À partir des énormes richesses et des stratégies construites au long des millénaires par la nature et sa biodiversité, dont on a ignoré ou oublié une grande part, il s'agit de promouvoir les variétés résistantes aux bio-agresseurs et de soutenir l'innovation variétale, d'explorer et découvrir les solutions offertes par le bio-contrôle, d'encourager la diversification et la succession des cultures, les associations d'espèces, etc. Un travail de recherche est absolument nécessaire pour donner à l'agro-écologie une reconnaissance scientifique qui lui fait trop souvent défaut.



On peut aussi évoquer les études américaines ou européennes montrant que moins de 10% des pesticides atteignent leurs cibles, le reste se retrouvant dans la terre, l'air et les milieux aquatiques. En France, 7% seulement des points d'eau ne sont pas contaminés par un ou plusieurs pesticides. Si cette contamination se situe sous le seuil de sécurité, de nombreux scientifiques s'interrogent sur l'effet cocktail des pesticides qui nous entourent. Leur mélange pourrait démultiplier leur toxicité.

Un lobbying tentaculaire

Force est de constater que l'industrie agrochimique mondiale, aux mains de quelques acteurs majeurs, détient un pouvoir très particulier de pression et d'influence à travers un maillage particulièrement actif dans les coulisses de Washington et de Bruxelles. Des exemples récents en témoignent.

L'Agence européenne de sécurité alimentaire (AESE) remplit le rôle d'expertise scientifique relative aux questions de sécurité alimentaire et environnementale. Cette fonction la place naturellement aux avant-postes de la vigilance face aux pesticides. L'indépendance exigée de l'agence est écornée depuis que le

Il faut des milliers d'années pour former et régénérer les sols.



² <http://presse-inserm.fr/pesticides-effets-sur-la-sante-une-expertise-collective-de-linserm/8463/>



³ <http://www.nature.com/nature/journal/v511/n7509/full/nature13642.html>



Les déclarations de la FAO

Lors du lancement de cette Année des sols, José Graziano da Silva, le directeur général de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), a déclaré que: «33% de nos ressources de sols mondiales sont dégradées et la pression humaine atteint des seuils critiques, réduisant et parfois éliminant des fonctions essentielles des sols». Et la FAO estime qu'en l'absence de mesures de protection des sols à l'échelle mondiale, le total des terres arables et productives par personne ne représentera plus en 2050 que le quart du niveau de 1960.

La FAO appelle à gérer les sols de manière durable, à soutenir les agriculteurs familiaux dans les techniques traditionnelles de diversification et de rotation des cultures, pratiques parmi d'autres à même donner le temps aux éléments nutritifs essentiels de se régénérer, tout en stimulant la capacité des sols à fixer le carbone et atténuer la désertification.

La FAO constate aussi que le modèle d'agriculture intensive, s'il a permis d'améliorer les rendements, l'a fait au prix d'une pollution des sols liée à l'usage abusif d'intrants chimiques, engrais ou pesticides, qui loin de se dégrader dans les sols, en arrivent à polluer rivières et nappes phréatiques et à se transférer vers les plantes, les animaux et l'homme.

Serions-nous contraints de nous plier aux recettes de l'agrochimie ?

député José Bové a révélé en 2010 que sa présidente Diana Banati dissimulait son appartenance au comité directeur de la branche européenne de l'Isi, un puissant lobby représentant les grands noms de l'agro-business mondial (Syngenta, BASF, Monsanto, Bayer-Crop, etc.). Elle ne devra pas démissionner de son poste et, à son départ, rejoindra l'Isi avec le rang de directrice exécutive, confirmant ainsi la validité du mécanisme bien huilé des «portes tournantes» (revolving doors).

L'Isi, déjà remarqué auparavant pour son vibrant plaidoyer en faveur de l'inoffensif tabac, était, selon une étude de l'Earth Open Source⁴, «très actif dans la redéfinition des processus d'évaluation des risques des OGM et des pesticides» et, à ce titre, recommandait un abaissement des critères d'évaluation de sécurité des aliments.

Par ailleurs, une étude⁵ du Corporate Europe Observatory (CEO) indiquait encore que 59% des membres du panel scientifique de l'Agence avaient des liens avec ce lobby ou ses composantes et que nombre de décisions prises par l'AESE se fondaient sur des études sponsorisées par l'industrie elle-même. Vous avez dit conflits d'intérêts ?

⁴ <http://earthopensource.org/earth-open-source-reports/europes-pesticide-and-food-safety-regulators-who-do-they-work-for/>

⁵ <http://corporateeurope.org/print/1963>

TTIP et pesticides

Autre affaire révélatrice et aux enjeux déterminants pour l'Europe de demain, le Traité transatlantique entre les États-Unis et l'Europe (TTIP). Une recherche approfondie du CEO met en lumière l'énorme pression de l'agro-business. Celui-ci, plus encore que les lobbies pharmaceutiques ou financiers, exerce un lobbying intensif dans la phase de négociation menée dans une opacité douteuse. «*Les lobbies agro-industriels tels que celui des pesticides font avancer leurs propositions dans le but de démanteler les régulations européennes*» en matière de sécurité alimentaire et environnementale et le traité leur semble la plate-forme idéale pour y arriver.

Une fuite a permis de prendre connaissance d'un mail envoyé en 2012 par le Commissaire au Commerce à un autre lobby, l'European Crop Protection Association (BASF, Syngenta, Monsanto) pour lui demander de présenter avec son partenaire US (CropLife America) des propositions qui seraient «*vitales pour repérer les possibilités d'une coopération plus étroite*». Dans leur réponse, les deux lobbies pointeront les différences de réglementation entre l'UE et l'US qui seraient des entraves au commerce. Dans le dossier des pesticides, ils dénoncent aussi une évaluation des risques qui ne serait pas fondée sur la «science établie» (sound science), affirmant que les régulateurs s'appuieraient une «pseudo-science». Leur objectif est donc d'aligner, à la baisse, les



En Bolivie, un enfant marche sur un sol chargé de sel... Un environnement impitoyable.

© James Morgan/ Panos.

normes européennes sur celles prévalant aux États-Unis, que ce soit en matière d'OGM, de pesticides ou d'exploitation des gaz de schiste.

Cette remise en cause des normes sanitaires et phytosanitaires européennes, laissée au bon-vouloir «d'experts» issus de l'industrie, consacre un peu plus l'omnipotence du marché et de ses intérêts prêts à sacrifier la protection de la santé publique et de l'environnement.

Pas d'alternative ou refus de la saisir?

N'y aurait-il pas d'alternative, serions-nous contraints de nous plier aux recettes de l'agrochimie à moins de nous voir envahis par des famines? Faut-il, comme les lobbies le préconisent, que l'Afrique comble son retard en ce domaine en rattrapant notre niveau de recours aux pesticides? Et ce, alors même que, selon la Banque mondiale, plus de 50 000 tonnes de pesticides périmés dégradent

l'environnement africain et pourraient gravement mettre en danger la santé des populations vivant à proximité. Sans parler du fait que les petits exploitants du Sud, survivant avec 1 ou 2 dollars par jour, n'ont pas les moyens de supporter ces surcoûts, à moins de s'enfermer dans la spirale de la dette.

Nombre de critiques de l'agroécologie (voir notre encadré page 5) font valoir que si celle-ci est valable à petite échelle, pour des niches de consommation restreinte, elle ne serait pas à même de résoudre la problématique alimentaire mondiale et ses exigences de rendements élevés. Or, dans l'état actuel de choses, la production calorifique mondiale excède les besoins mondiaux. Pourtant, la faim et la sous-alimentation accablent encore des centaines de millions de personnes. Se focaliser sur des rendements croissants n'est donc pas la réponse au problème. ♦

Les différences de réglementation entre l'UE et les USA seraient des entraves au commerce.

Sénégal : vers la réussite ?

BALISES

La République réforme sa terre

Un article de Pierre Coopman et
Mohamed Gueye

Pour la décennie 2000, les chiffres sont désormais établis. De 2000 à 2010, plus de 657 000 hectares de terres, soit près de 17 pour cent des terres arables du Sénégal, ont été accordés à 17 entreprises privées. Dix de ces entreprises sont sénégalaises et les sept autres sont étrangères. À Mbane, dans la région de Saint-Louis, 232 000 hectares auraient été accordés à des politiciens, des chefs religieux et des entrepreneurs, dans le cadre de la Grande offensive pour la nourriture et l'abondance (Goana), le projet phare d'Abdoulaye Wade, qui fut président du Sénégal de 2000 à 2012.

**Durant
des années,
les champs
furent laissés
en friche.**

La chronologie de l'attribution des terres agricoles au Sénégal a, depuis 2005, été jalonnée par trois cas symboliques : Diokoul, Senhuile et PDIDAS. «La pointe émergée de l'iceberg», diront certains. Les deux premiers cas ont été dénoncés comme étant des cas caractéristiques d'accaparement des terres. Le troisième, qui a d'abord suscité énormément de méfiance, semble évoluer de manière plus consensuelle. Le président Macky Sall, élu en 2012, a critiqué les politiques agricoles son prédécesseur et affirmé qu'il réglerait les problèmes fonciers. Le lancement de la Commission nationale de

la réforme foncière (CNRF) en octobre 2012 a marqué la volonté de son gouvernement d'aborder des questions qui n'ont pas fait l'objet d'un véritable examen depuis 1964. La CNRF a rapidement entamé des concertations avec la société civile sénégalaise et ses puissantes organisations paysannes (OP), regroupées en partie au sein du Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR). Les politiques foncières au Sénégal vont-elles dans le bon sens, après des décennies d'erreurs et de tâtonnements ?

Ces politiques évoluent aujourd'hui parallèlement à la mise en œuvre de l'Acte 3, la troisième décentralisation. La participation des sociétés civiles est sollicitée. Si elles veulent avoir une influence sur les politiques foncières, c'est dans les marges de manœuvre que leur octroie cette décentralisation ainsi que dans l'institution de la CNRF qu'elles devront notamment agir. Les travaux de la CNRF devront aboutir en 2015, simultanément aux décisions qui seront prises pour appliquer l'Acte 3 et le Plan Sénégal émergent (PSE) proposé par le président Macky Sall. Ce plan doit améliorer «l'environnement des affaires» dans le pays, ce qui signifie bien entendu le secteur privé... La balle est plus que jamais dans le camp de la CNRF et des OP.

Le statut de la terre au Sénégal

Le principal texte législatif qui régit le droit foncier au Sénégal remonte à juillet 1964 et souligne le libre accès à la terre et l'importance de la propriété collective sous tutelle de l'État. Au niveau des villages, un Conseil, composé des conseillers ruraux élus, statue sur l'affectation des terres. Ce processus collectif de décision d'affectation et désaffectation des terres doit sauvegarder les intérêts des populations locales. La loi s'oppose à la réappropriation des terres par des propriétaires privés. À titre exceptionnel, il est prévu que les réserves nationales sont la propriété exclusive de l'État et relèvent de sa responsabilité. La terre est donc destinée aux membres des communautés rurales à condition que les concessions accordées soient correctement développées. Mais les textes législatifs donnent peu d'indications sur la façon d'évaluer ce développement.

L'étrange ferme de Diokoul

En février 2012, douze paysans ont été emprisonnés à la suite de la destruction d'une ferme à Diokoul (au nord-ouest du Sénégal). En 2005, le Conseil rural de Diokoul avait octroyé 2070 hectares, au cours d'une première délibération, à un « propriétaire mystérieux », puisque c'était le Haut commandement de la Gendarmerie nationale qui était mentionné dans le procès verbal du Conseil rural comme demandeur de ces terrains pour mettre en place une ferme pilote. Seulement, l'emplacement indiqué par le procès-verbal (entre Diokoul, Gade Kébé et Ndiakha Fall) était problématique, car la nappe phréatique y est trop profonde. En 2006, une deuxième délibération a donc lieu. Elle accorde 3000 hectares au fameux « propriétaire ». Mais la ferme est déplacée entre Dahra, Nger-Nger, Yadiana et Diokoul. Du coup, 99 familles de paysans se retrouvent dépouillées de leurs terres. Les paysans protestent pendant cinq ans. En vain. L'Institut panafricain pour la citoyenneté, les consommateurs et le développement (Cicodev), alerté par la Fapal, une organisation paysanne partenaire de SOS Faim, décide alors de mener une enquête. À l'issue de son étude, l'Institut dirigé par Amadou Kanoute révèle que « les paysans n'ont jamais été prévenus qu'on leur retirait leur terre, qu'il n'y a jamais eu ni information, ni consentement préalable, le Conseil rural ne les avait pas informés ». Amadou Kanoute explique : « Ils se sont levés un matin et ils ont vu des gens qui mettaient des barbelés et qui leur ont dit que cette terre était attribuée par le Conseil rural. Cicodev a dû saisir un huissier pour obtenir une copie du procès verbal. Parmi les membres du Conseil, un seul était dépossédé de sa terre. »

Durant des années, les champs furent laissés en friche. « C'était donc immanquablement de la spéculation », précise Amadou Kanoute. Cicodev a mené campagne pour dénoncer. Excédés par des années de tergiversations, en 2012, les paysans ont entamé une action pour enlever la clôture de la ferme. Amadou Kanoute raconte : « En février 2012, j'organisais un atelier sur la transparence dans les transactions foncières à Dakar quand j'ai été averti qu'on arrêtait des paysans de Diokoul parce qu'ils avaient pris l'initiative de démanteler la ferme. J'ai décidé de me rendre directement sur place et c'est là que s'est produite l'anecdote la plus éloquente dans cette affaire... Au moment précis de mon arrivée au siège de la gendarmerie où les paysans étaient

Les principaux cas d'accaparement des terres en cours au Sénégal (source : étude COPAGEN, 2013)

N°	Nom de société ou autre	Localité	Année de cession	Production	Superficie (ha)
1	Durabilis	CR Bokhol (Dagana)	2005	Biocarburant	5.000
2	Compagnie Agricole de St Louis (Français)	CR de Doddol (Fouta)	2013	Riz	4.500
3	AGRINA (Moussa Seck)	CR de Syer (lac de Guiers)	2005	Légumes	5.000
4	État et privés	Keur Momar Sarr (lac de Guiers)	Après 2008		10.000
5	Afrinvest et ancien Ministre de l'énergie	CR de Ross Béthio	Après 2008	Agrocarburants	5.000
6	MCA (voir le site internet MCC USA)	Secteur Podor	Après 2008		10.012
7	SENETHANOL	NDiaël (proche lac de Guiers)	2012 (décret pour 55 ans)	agrocarburant	26.000
8	Ferme Mame Tolla Wade	Diokoul Kebemer	?	Elevage	3 000
9	Hayat (libanais)	Wassadou (Kédougou)	2011		3 150
10	société italienne African National Oil Corporation	Dianké Souf /CR Ourour (Fatick)	Après 2008	Agrocarburants	2.750
11	sociétés Carnegie et Astron	près de Niafarang (Casamance)	2004	Exploitation de Zircon	40.964
12	Mineral Deposits Limited	Mboro, Lompoul, (Casamance)	2007 (décret pour 25 ans renouvelable)	Exploitation de zircon	44.500

Une affiche dans les bureaux de l'ONG Enda, à Dakar, expose le relevé des accaparements de terre au Sénégal.

© Pierre Coopman/SOS Faim.

emprisonnés, le commandant m'a interpellé. Il a gaffé en croyant me réprimander : "Savez-vous que cette ferme appartient au président Wade!", m'a-t-il dit. J'ai eu beau jeu de lui répondre "Ah non, mon commandant, je suis désolé, cette ferme elle est à vous, le procès verbal de délibération du Conseil rural stipule que c'est le Haut commandement de la Gendarmerie nationale qui a demandé 2070 hectares au Conseil rural pour réaliser une ferme pilote. Le nom du président n'est mentionné nulle part, sur aucun document officiel"... En réalité, nous nous doutions déjà de la présence de Wade dans cette affaire mais nous étions scrupuleusement retenus de le mentionner durant notre campagne, car nous ne pouvions pas prouver nos présomptions grâce à un document officiel. Nous devons simplement constater à l'époque que l'exploitation de la ferme, qui avait été confiée à un jeune religieux, dénotait une collusion politico-religieuse. Ce sont des alliances de ce genre qui accaparent majoritairement les terres au Sénégal. L'on se trouve le plus souvent en présence d'arrangements politico-religieux pour prendre les terres, créer des situations de rente, produire et exporter.» Lorsqu'il a quitté son mandat présidentiel en 2012, Wade a dû admettre que c'était bien lui qui avait tenté



République du Sénégal

12 millions d'habitants.

155^e sur 187 pays classés dans l'Indice de développement humain des Nations unies.

54 % de la population sous le seuil de pauvreté.

Principaux revenus du pays : pêche et tourisme.



Politique agricole héritée de l'ancien président Wade

Le gouvernement de l'ancien président Abdoulaye Wade avait lancé des projets de grande ampleur, comme le Retour des émigrés vers l'agriculture (Reva) et la Grande offensive pour la nourriture et l'abondance (Goana), axés sur la promotion du secteur agro-industriel et des biocarburants.

Au Sénégal, le régime foncier libéral appliqué depuis une décennie favorise les acquisitions à grande échelle de terres arables par des investisseurs locaux et étrangers. Les changements radicaux de propriété ont coïncidé avec de graves pénuries alimentaires dans la sous-région, une crise financière mondiale et une intensification de la promotion du biocarburant. Ainsi, le Sénégal encourage vivement la plantation de *Jatropha curcas*, un arbuste dont les graines servent à produire du carburant pour les moteurs diesel, mais qui donne des résultats controversés.

de mettre la main sur Diokoul afin de « disposer d'un «ranch pour sa retraite». Le «ranch» est aujourd'hui démantelé.

Senhuile-Sénéthanol. Annulé et réautorisé

En 2010, l'entreprise Sénéthanol SA, basée à Dakar, obtient 20 000 hectares de terres dans la région de Fanaye (près de Saint-Louis, au Nord) pour cultiver de la patate douce et afin de produire des agrocarburants. Les populations locales s'opposent au projet. Le 26 octobre 2011, deux paysans sont tués. Le projet est suspendu puis relocalisé à l'ouest de Fanaye, dans la réserve naturelle de Ndiaël. Sur les 26 650 hectares de zone protégée déclassifiés, 20 000 sont accordés à l'entreprise. Seuls les 6650 hectares restants sont consacrés à la relocalisation des villages de la zone.

En avril 2012, le nouveau président, Macky Sall, annule le projet, mais l'autorise à nouveau quelques mois plus tard ! Il le confie à Senhuile SA, un consortium détenu à 51 % par un groupe italien et à 49 % par Sénéthanol SA, l'entreprise initiale basée à Dakar. L'on veut y produire du tournesol destiné au marché européen, de l'arachide voué au marché local et des aliments pour le bétail. Les terres, fournies par l'État à l'entreprise privée, font défaut aux populations locales.

En 2014, Virginie Pissoort et Antonella Lacatena, de SOS Faim, ont mené une enquête¹

¹ Étude de cas Sénéthanol-Senhuile : <https://www.sosfaim.org/be/publication/etude-de-cas-senethanol-senhuile-la-population-senegalaise-resiste-le-projet-agricole-p>

dans les villages de relocalisation du projet. Selon leurs conclusions, les mêmes erreurs ont été répétées, à savoir: «un processus d'affectation imposé aux populations malgré les résistances, un projet agricole opaque et une absence de dialogue et de négociation. Au niveau des modalités et de l'implémentation du projet, on observe peu d'évolution à Ndiaël, le projet se négocie entre les pouvoirs publics et l'entreprise dans une forte opacité et avec un niveau de dialogue très faible avec les populations, ce qui amplifie les tensions et la résistance au sein des autochtones».

Ce ne serait donc que «pour calmer les populations indignées par la production de bioéthanol, que Sénéthanol a entamé l'exploitation de cultures alimentaires (riz, graines de tournesol, maïs) dans la région de Ndiaël. Un premier tour de passe-passe qui s'accompagne d'un revirement des marchés d'exportation vers les marchés locaux. Il faut également relever la manœuvre consistant à opérer dorénavant sous le nom Senhuile, appellation moins connotée que le nom Sénéthanol.»

Tout cela n'a pas suffi à convaincre la population de la région de Ndiaël des bienfaits du projet: «Les terres concernées par le projet sont des zones de pâturage extensif et servent à des populations d'éleveurs de type traditionnel, les Peuls principalement, dont le régime alimentaire repose sur la viande et les céréales locales cultivées pendant l'hivernage. Au-delà de la sécurité alimentaire de ces éleveurs, c'est leur source de revenu et leur mode de vie qui sont menacés par le projet.»

Dans les grandes lignes, l'acquisition s'opère sous les apparences de la légalité: «Macky Sall a décidé de l'affectation de terres qui sont la propriété de l'État, ce que lui permet la loi. Mais la légitimité d'un décret présidentiel qui déclassifie une zone naturelle protégée en invoquant l'utilité publique, pour la confier à une entreprise qui va défricher et pratiquer de la monoculture à coup d'irrigation massive est éminemment questionnable.»

PDIDAS. L'agrobusiness programmé avec les paysans?

Malgré des critiques formelles à l'égard des projets agricoles de grande envergure lancés par l'ancien président Wade, l'actuel gouvernement sénégalais a défendu le Programme pour le développement inclusif et durable de l'agrobusiness au Sénégal (PDIDAS), financé à hauteur de 80 millions de dollars de prêts

Le projet « pourrait bénéficier à tous » : aux petits exploitants, au gouvernement, ainsi qu'aux entreprises sénégalaises et internationales.





La réforme foncière se souciera-t-elle de l'élevage ?

© Yann Verbeke / Switch a.s.b.l.

par l'Association internationale pour développement (AID), une institution du groupe la Banque mondiale (BM), auquel s'ajoute un don de 6 millions de dollars du Fonds mondial pour l'environnement, également partenaire de la BM.

Avec des actions menées dans la vallée Ngalam et aux abords du lac de Guiers dans la région de Saint-Louis, le PDIDAS se présente comme un partenariat entre l'État, les investisseurs privés et les communautés rurales. Il a d'abord été très critiqué par la société civile sénégalaise, qui accusait la BM de « *promouvoir le secteur agro-industriel au détriment des petites exploitations agricoles* ».

Jean-Philippe Tre, agroéconomiste à la BM, a tenté de convaincre que la présence croissante du secteur agro-industriel ne signifie pas un accaparement des terres. Le projet « *pourrait bénéficier à tous* »: aux petits ex-

ploitants, au gouvernement, ainsi qu'aux entreprises sénégalaises et internationales.

Selon ses promoteurs, le PDIDAS doit créer 9.500 emplois et contribuer au Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture au Sénégal (Pracas) et au Plan Sénégal émergent (PSE).

Le PDIDAS a pour objectif « d'intensifier » la production des produits horticoles. Il va favoriser la construction d'infrastructures d'irrigation et l'amélioration de la gestion des ressources naturelles, au profit des producteurs. Ce projet préconise « une gestion foncière partagée » entre l'État, les investisseurs privés et les populations, dans le but de « sécuriser » les exploitations familiales. (...) Le gouvernement sénégalais affirme vouloir, dans le cadre du PDIDAS, « *réaliser des investissements sécurisés, respectueux de l'environnement et gérés conformément aux*

Dans les grandes lignes, l'acquisition s'opère sous les apparences de la légalité.

> suite page 13

Acte 3 et Plan Sénégal émergent



Le Plan Sénégal émergent permettra-t-il une mise en valeur durable des terres sénégalaises ?

© Yann Verbeke / Switch a.s.b.l.

Le Plan Sénégal émergent (PSE) et l'Acte 3 de la décentralisation sont les deux faces d'une même médaille: la réussite de la décentralisation du Sénégal en sept Pôles économiques étant en quelque sorte la condition de « l'émergence » du Sénégal.

Cheikh Omar Ba, de l'Ipar, n'a pas l'impression qu'il y a eu une concertation pour coordonner la réforme foncière avec l'Acte 3 de la décentralisation. « On est en train de mener une réforme foncière qui ne fonctionne pas nécessairement en synergie avec l'Acte 3, pas plus qu'avec le Code pastoral, le Code forestier ou le Code de la pêche. Tout devrait être plus connecté. Le foncier et le pastoralisme sont liés. L'Acte 3 et le foncier le sont tout autant. Les questions que devront se poser les membres de la CNRF concerneront les conséquences pour le foncier du passage de 14 régions à 7 Pôles de développement économiques. »

À travers le PSE, l'ambition de l'État est « de favoriser une croissance économique à fort

impact sur le développement humain. Pour ce faire, il s'agira de consolider les acquis, notamment en matière de gouvernance démocratique, et de recentrer les priorités dans la perspective de garantir durablement la stabilité économique, politique et sociale. La réalisation de cette ambition repose sur la mise en œuvre d'un important programme d'investissements dans les secteurs porteurs, à même d'impulser une dynamique de croissance forte et soutenue ».

La troisième réforme de la politique de la décentralisation du Sénégal est pilotée par le Conseil national des collectivités locales (CNDCL), par le Fonds de dotation de la décentralisation (FDD) et le Fonds d'équipement des collectivités locales (FECL). En 2013, le FDD et le FECL ont eu à répartir un montant de trente milliards de francs CFA (un peu plus de 45 millions d'euros).

Cet « Acte 3 » vise à promouvoir l'équité dans la distribution des fonds aux collectivités locales. Il s'agit de remédier aux disparités

dans l'accès des populations à des services de base de qualité, au niveau de la répartition des équipements socio-collectifs, d'améliorer la capacité d'intervention des élus locaux et d'assurer le développement équilibré du territoire national. Macky Sall a déclaré qu'il est urgent « de prendre en charge, pour le développement des activités agricoles et pastorales, les besoins en matière d'infrastructures, l'accès à l'eau potable, à l'électricité et aux services sociaux de base ». Dans les centres urbains et péri-urbains, les mêmes urgences s'imposent, notamment dans la banlieue, pour lutter contre le chômage, les inondations, l'insécurité et la précarité. L'objectif de cette réforme est d'organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable et de rendre l'État davantage orienté vers l'équité sociale et territoriale et la promotion durable des ressources du terroir.

lois et règlements, afin de garantir des exploitations rentables, durables et sans conflits entre les investisseurs et les promoteurs des exploitations familiales».

Des consultations villageoises ont été menées. «Le projet est jugé pertinent par les villageois, mais l'inquiétude réside dans le pourcentage des terres qui sera affecté aux investisseurs privés dans la clé de répartition des 10.000 hectares à aménager.». La revue *Défis Sud* a rencontré Jean-Philippe Tre. Il nous a expliqué que : «le but est de développer les terres qui ne sont pas exploitées en identifiant les candidats repreneurs avec les Communautés rurales. Ces candidats peuvent avoir différents profils: un agriculteur sénégalais ou une compagnie étrangère qui aimerait s'installer... Les communautés seront en négociation directe avec les candidats potentiels».

Jean-Philippe Tre précise: «Des mesures ont été mises en place pour éviter tout abus par les élites des Communautés rurales en termes de transactions foncières.» Il admet que ces mesures font suite aux dérives constatées dans les cas de Diokoul et de Senhuile-Senethanol. Une approche d'allocation foncière orientée vers le bail et le sous-bail a donc été préconisée. «Cela veut dire concrètement que les Communautés rurales ne pourront pas vendre les terres à de nouveaux propriétaires. En réalité, la terre est la propriété de l'État. Celui-ci accorde des baux emphytéotiques aux Communautés rurales. Ces Communautés, après consultation démocratique dans les villages, pourront accorder des sous-baux aux candidats repreneurs de terres identifiées comme n'étant pas encore exploitées. De plus, en prenant en considération les financements dont elles disposent, ces Communautés peuvent décider de s'octroyer une quote-part de ces terres identifiées comme étant en friche.»

Est-ce que ce processus est conforme aux directives volontaires sur le foncier qui ont été décidées par la FAO à Rome? «Absolument, réponds Jean-Philippe Tre, puisque comme le conseillent ces directives nous ne remettons pas en question le contexte juridique des lois en place. Nous avons trouvé une formule qui permet de sécuriser légalement l'accès au foncier.»

Cela n'a cependant pas coulé de source. Bastiaan Kluft, le directeur d'Oxfam au Sénégal, se souvient d'une rencontre avec

la Banque mondiale, les ONG et le CNCR en 2012. «On nous a expliqué le projet et puis il ne s'est plus rien passé. Un an plus tard, en 2013, nous avons reçu une lettre nous communiquant que le projet était ficelé et que l'on nous invitait aux réunions de mise en œuvre de la phase finale. Le CNCR nous a alors informés qu'il n'était pas satisfait de la transparence de l'évolution du projet. Durant les restitutions qui avaient eu lieu en cours de route, il n'avait pas vraiment eu le droit de donner son avis, en l'occurrence, les systèmes d'attribution des terres s'orientaient trop vers une privatisation. Nous avons alors financé une étude sur la base de laquelle le CNCR a pu plaider en faveur de la participation des Communautés rurales dans l'attribution des terres et du renforcement du rôle de la CNRF.»

Le lancement de la CNRF ne s'était pas déroulé facilement. Au départ, des organisations de producteurs et de la société civile ont dénoncé le fait qu'elles n'y soient pas représentées. Le Conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement (Congad) dénonçait «une approche techniciste» et demandait «d'ouvrir la Commission aux chefs religieux, chefs coutumiers, leaders communautaires, ONG et organisations paysannes.»² Bref, Il fallait engager un dialogue structuré avec l'ensemble des acteurs en présence.

Cet appel a été entendu. Bastiaan Kluft note cependant que la nature du financement³ de la CNRF reste problématique: «Orienter ses financements entre autres vers l'USAid risque de la rendre un peu dépendante.» Il précise: «La société civile a très peur de la vitesse que le président de la République veut insuffler aux réformes et craint qu'il veuille les prendre de court en imposant vers la fin 2015 un programme orienté exclusivement vers l'agro-business.»

Rapprocher les positions

La connaissance des réalités foncières est nécessaire pour que la société civile puisse proposer une politique alternative en matière foncière. C'est ainsi que l'Ipar (initiative prospective agricole et rurale), un think tank proche du CNCR, dirigé par Cheikh Oumar Ba, a décroché le contrat LGAF (Land Governance Assessment Framework) de la Banque mondiale afin de réaliser le cadre d'analyse de la

² <http://hubrural.org/Installation-de-la-commission.html?lang=fr>

³ Union européenne, Banque africaine de développement, USAid.

**Les éleveurs
ont peur
de perdre les
terres dédiées
aux zones
pastorales.**



gouvernance foncière pour le Sénégal. C'est sur la base des résultats de cette étude que le président de la CNRF a demandé à l'Ipar de participer aux travaux de la Commission.



L'Ipar s'était beaucoup impliqué dans la dénonciation du cas de Fanaye et de Mbane. *«Par la suite, confie Cheikh Oumar Ba, nous nous sommes rendus compte que si nous avons eu l'opportunité de mener l'étude LGAF avant les accaparements de Fanaye et de Mbane, nous aurions eu les outils et les connaissances pour rapprocher les positions. Les gens ont peur de perdre les terres dédiées aux zones pastorales, ça ne veut pas dire qu'ils ne veulent pas d'investissement. Il faut pouvoir discuter du modèle d'exploitation des terres directement avec des populations.»* C'est le principe des Directives volontaires de la FAO. Quel est le statut de la terre? Est-ce qu'on peut prévoir des couloirs de passage pour les animaux? L'investisseur dans une culture de rente va-t-il, en compensation, vous apporter des formations techniques pour améliorer vos cultures de mil? Va-t-on songer à une gestion durable de l'eau, à l'irrigation, aux endroits où les animaux peuvent s'abreuver, etc.? Comment lutter contre la corruption où des intermédiaires illégitimes viennent soudoyer les communautés rurales qui cèdent alors illégalement des terres dont le statut n'est pas clairement défini?

L'Ipar a également eu la responsabilité d'une étude en vue de restructurer le Crafs (le Cadre de réflexion et d'action sur le Foncier au Sénégal), qui regroupe des organisations de la société civile et des organisations paysannes soucieuses d'unir leurs efforts et de renforcer leurs synergies dans la réalisation d'activités d'analyse et de plaider pour freiner l'accaparement des terres et se diriger vers une réforme foncière sécurisant les exploitations familiales. Les membres du Crafs ont convenu d'avoir une unité d'action et de choisir un interlocuteur unique, mandaté pour parler avec l'État et la CNRF.

L'opposition convaincue

Même l'opposante de toujours, Mariam Sow, coordinatrice de l'ONG Enda, est maintenant convaincue du dialogue positif noué entre la société civile et la CNRF. Elle qui déclarait à l'époque des affaires de Fanaye et de Mbane que *«la population locale se sent évincée»*, témoigne d'un optimisme mesuré depuis qu'elle a rencontré Moustapha Sourang, le nouveau

président de la CNRF. Quand on lui rétorque qu'il s'agit d'un membre de l'establishment, ancien ministre de Wade, elle affirme qu'il fait part d'un véritable esprit d'ouverture: *«J'ai réussi à le rencontrer alors que pendant des années, j'étais considérée comme la grande pestiférée. J'ai l'impression que pour les autorités, le message que les terres devraient être protégées est passé. Nous avons senti qu'il y a ce souci méthodologique, mais leur approche se fonde sur des régions, des départements, des pôles de développement économiques (voir encadré sur l'Acte 3) alors que c'est au niveau des communautés qu'il faut investir pour appuyer la maîtrise des ressources foncières. Pour cette réforme, il faut donc continuer à faire remonter les réflexions qui viennent de la base. La FAO a lancé le principe des Directives volontaires. C'est très bien mais il faudrait arriver à appuyer les directives volontaires paysannes.»*

Une histoire d'intellectuels?

Aujourd'hui, au Sénégal, pour trouver des interlocuteurs qui naviguent à contre-courant de ce nouveau consensus, c'est paradoxalement aux leaders paysans proches de Wade qu'il faut tendre le micro. Pour Aliou Dia, dirigeant de Japandoo – un syndicat paysan qui avait fortement été encouragé par Wade – même avec le CNCR impliqué dans la CNRF, la voix de la majorité des paysans n'est pas entendue: *«Au Sénégal il y a six plateformes paysannes reconnues, le CNCR ne représente même pas la moitié de l'ensemble des paysans. La façon dont on aborde les réformes foncières actuellement, ça reste une histoire d'intellectuels, une affaire de juristes qui se réunissent dans des hôtels, qui vont produire des bons textes qui ne seront jamais appliqués. Il n'y a pas eu de contacts avec l'ensemble des plateformes, les véritables acteurs paysans ne sont pas encore informés...»* ♦

— Les propos repris dans cet article ont été recueillis par Pierre Coopman et Mohamed Gueye, mis à part les propos de Jean-Philippe Tre, recueillis par Virginie Pissoort et Antonella Lacatena.

On nous a expliqué le projet et puis il ne s'est plus rien passé. Un an plus tard, en 2013, nous avons reçu une lettre nous communiquant que le projet était ficelé.

« Notre pays ne peut pas perdre son âme »

Un entretien avec
Moustapha Sourang

Moustapha Sourang

Homme politique sénégalais, juriste de formation, il a détenu plusieurs portefeuilles ministériels sous la présidence d'Abdoulaye Wade. Enseignant à l'Université de Dakar, il a été le doyen de la Faculté des Sciences juridiques de 1984 à 1999, puis le recteur de l'Université Cheikh Anta Dion de 1999 à 2001. En janvier 2014, il a été nommé président de la Commission nationale de la réforme foncière par le président Macky Sall.

Selon un décret présidentiel de décembre 2012, la Commission nationale de la réforme foncière (CNRF) a pour mission de procéder à l'étude de tous les textes juridiques régissant le secteur foncier au Sénégal et de faire des recommandations. Elle doit analyser les dysfonctionnements, les facteurs de blocages et proposer des solutions. La Commission est directement attachée à la Présidence de la République.

Défis Sud : Comment mener une réforme qui respecte l'agriculture familiale ?

Moustapha Sourang : La loi foncière de 1964 a veillé à ce que 95% des terres du Sénégal appartiennent à la nation. Elles ne peuvent faire l'objet ni d'appropriation, ni de vente, ni de location à titre particulier. Celui qui demande la terre doit la mettre en valeur. Si nous avons instauré la propriété privée de la terre lors de l'indépendance du Sénégal, nous nous serions retrouvés dans des cas similaires à l'Afrique australe où des fermiers qui possèdent des milliers d'hectares depuis des décennies demandent des compensations énormes dans le cadre de réformes foncières. Donc, certes nos terres ont été mieux préservées de l'accaparement qu'en Afrique australe, mais en même temps, elles ne sont pas un bien économique assez efficace : la terre ne peut par exemple pas être hypothéquée pour obtenir un crédit. Cela ne profite ni aux particuliers, ni aux banques, ni aux assurances, ni aux notaires, parce que tous les titres sur la terre sont précaires et révoquables... On n'investit pas sur une terre qui ne vous appartient pas...

Au moment où nous voulons bâtir notre avenir avec le programme Sénégal émergent et où les mécanismes économiques du nouveau du Sénégal sont centrés sur l'agriculture, il s'agit de rendre les droits sur la terre cessibles et transmissibles tout en maintenant les équilibres socio-économiques de base. En d'autres termes, comment faire une réforme qui respecte l'agriculture familiale

traditionnelle tout en permettant une ouverture à l'agrobusiness ? Lorsque j'ai rencontré les bailleurs de fonds, je leur ai dit que le président de la République m'a donné le mandat de réfléchir à plusieurs ouvertures, du moment que le Sénégal ne perde pas son âme, c'est-à-dire que la terre ne nous soit pas aliénée.

DS : Et qu'en est-il de l'accès à la terre pour les femmes et les jeunes ?

MS : Il faut prévoir un accès équitable aux terres, pas forcément paritaire, mais équitable.

Comment dissuader les jeunes de prendre la route de l'exode ?

La Constitution du Sénégal stipule explicitement que les femmes ont le droit d'accéder à la terre. S'agit-il d'établir des quotas ou de tendre vers la parité ? Le débat est ouvert. Nous n'avons pas voulu faire une réforme parachutée. Nous aurions pu nous enfermer dans nos bureaux en tant que juristes... Pour une réforme qui porte sur la terre, le processus doit être consolidé du début jusqu'à la fin. Il faut descendre dans les départements pour consulter et discuter de ce que nous allons faire. Le plaidoyer est à mener dans les départements, pour expliquer aux hommes



Les titres sur la terre sont précaires et révocables.

© Yann Verbeke / Switch a.s.b.l.

que l'accès à la terre pour les femmes va dans le sens de leurs propres intérêts. Ce n'est que justice. Elles sont impliquées dans la production et elles vendent les produits agricoles.

Pour les jeunes, comment les dissuader de prendre la route de l'exode et de l'émigration et leur redonner le goût de l'agriculture? Il est arrivé qu'une terre soit attribuée à des jeunes, qui l'ont revendue illégalement pour partir. Il faut trouver des mécanismes pour sédentariser les jeunes, pour qu'ils restent dans l'agriculture. Il y a des mécanismes de bail emphytéotique pour cela. Mais il faut à tout prix éviter que ces baux soient la voie vers un échec qui mènerait *in fine* à une privatisation favorable aux acteurs les plus puissants de l'agrobusiness.

DS: *Que pensez-vous des cas flagrants d'accaparement des terres qui se sont déroulés au Sénégal?*

MS: Tout ce qui est arrivé à – Diokoul, à Fanaye –, est arrivé parce qu'il n'y avait pas de règles prévisibles. Il suffit que des gens débarquent de l'extérieur avec des sommes dérisoires... Aucune raison ne justifie de donner 50 000 hectares à une compagnie et de priver les paysans. Ceux qui ont de l'argent, n'ont pas à avoir honte, mais quand vous convoitez

des milliers d'hectares vous devez le faire de façon régulière en ne lésant personne. L'État n'est souvent pas informé des nombreuses transactions illégales... Il va falloir réglementer et accompagner la réforme en mettant en place un observatoire composé de la société civile, des collectivités locales. C'est dans ce contexte que j'ai mis un point d'honneur à rencontrer tous les acteurs. L'ensemble des bailleurs les ONG, les OP, l'ensemble des organisations de femmes et les responsables de l'administration foncière.

DS: *Des interlocuteurs rencontrés au Sénégal nous ont fait part de leurs craintes quant à vos financements, en nous disant noir sur blanc que l'USAid risque de vous orienter idéologiquement?*

MS: Nos financements sont diversifiés, l'Union européenne, la Banque africaine de développement, l'USAid... Nous sommes capables de préserver notre autonomie. Maintenant, il est clair qu'il y a plusieurs phases et que nous devons rester vigilants. Nous avons cinquante ans de travail en perspective. ♦

Propos recueillis par Pierre Coopman et Mohamed Gueye

Comment faire une réforme qui respecte l'agriculture familiale?

LES PRIVILÈGES D'UNE CITÉ RELIGIEUSE

Touba, une zone de non-droit au cœur de la République

Un article de Mohamed Gueye

Dirigée par le chef de l'une des plus puissantes communautés religieuses du Sénégal, la ville de Touba s'est taillé une place particulière dans le dispositif institutionnel, au détriment parfois de l'intérêt du reste du pays.

L'opinion générale au Sénégal est que le pays est un État de droit, qui protège et fait la promotion des libertés fondamentales. La Constitution garantit le droit à la libre expression des idées et des opinions, comme elle protège la liberté de se réunir et de se rassembler en partis politiques pour solliciter le suffrage de ses concitoyens et être élu. De plus, les élections sont généralement transparentes, libres et sincères. Les choses en sont à un niveau tel que le pays se présente partout, dans sa campagne pour attirer les investissements extérieurs, comme un havre de démocratie et de paix, dans un environnement ouest-africain fortement troublé.

Ce tableau idyllique demande à être fortement nuancé. Si tous les droits élémentaires des citoyens ou des individus sont reconnus et acceptés, il n'en reste pas moins que certains d'entre eux font l'objet d'une application très inégale. D'ailleurs, à certains endroits du pays, il est tellement incongru d'en parler que même les autorités publiques, de par leurs actions, ont fini par donner l'impression de cautionner l'illégalité.

Loi sur la parité élective

La loi sur la parité intégrale lors des élections législatives ou municipales est allègrement violée. Les autorités n'osent pas réagir. Le ministre de l'Intérieur a déclaré recevable une liste qui ne respectait pas la parité.

Depuis mai 2010, une loi impose que les listes des députés ou des membres de conseils municipaux soient établies sur le principe d'une suite alternative de personnes des deux sexes. Le but est de «garantir aux femmes une participation égale à la vie politique».

Après son entrée en vigueur, la loi sur la parité a eu pour conséquence de favoriser grandement le nombre des femmes à l'Assemblée nationale. D'une législature à l'autre, leur nombre a triplé quasiment, passant de 26 en 2011 à 68 députées sur 150 élus après les élections de juin 2012. Bien que l'on n'ait pas pu obtenir une égalité parfaite, tout le monde s'est félicité que le Sénégal ait pu réaliser ce que beaucoup des pays, même ceux dits de «démocratie avancée», n'avaient pas pu obtenir. Et beaucoup ont estimé que les progrès ainsi obtenus ne pouvaient que croître.

La parité cale à Touba

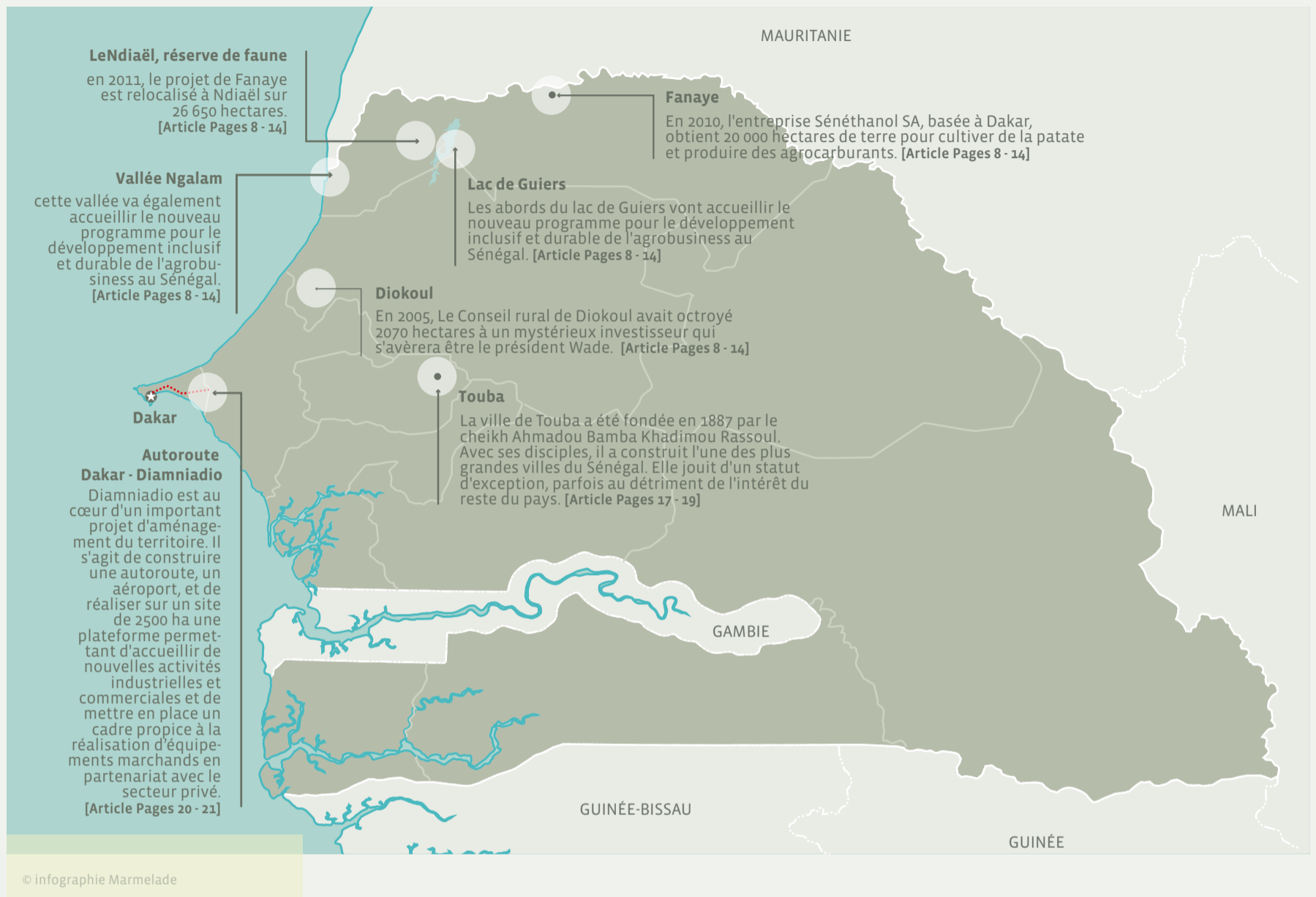
Les réalités sont bien différentes lors des élections dites locales, qui désignent les élus des Conseils municipaux et départementaux. Si la majorité des circonscriptions électorales se sont pliées à la loi et ont présenté des listes respectant la parité homme-femme, dans celle de Touba, cela n'a pas été le cas.

Le khalife général des mourides, cheikh Sidy Moctar Mbacké, petit-fils du fondateur de la confrérie, et plus haut dignitaire de l'une des plus grandes confréries sénégalaises, a imposé sa liste, et elle a été la seule à concourir aux suffrages des habitants de la commune. C'était déjà une entorse à la loi, qui indique que plusieurs listes devaient être en compétition. Mais à Touba, le marabout (chef religieux) avait décrété que la diversité politique était *non grata* dans les limites de la ville. Mieux, la liste présentée par le khalife, appelée Touba-Mosquée, ne comprenait aucun candidat de sexe féminin. Une raison légalement suffisante pour déclarer le procédé nul et non avenu.

Un très puissant «village» urbanisé

Touba est une localité sénégalaise fondée en 1887 par Cheikh Ahmadou Bamba. Elle est située dans le bassin arachidier, à 194 km à l'est de Dakar. Elle est devenue la capitale de la confrérie musulmane des mourides. La localité a encore un statut légal de village, bien qu'elle se soit largement urbanisée et soit devenu la deuxième ville du Sénégal.

Les lieux importants cités dans ce dossier :



Les privilèges de Touba sont des plus en plus mal supportés par les autres confréries du Sénégal.

Bien sûr, la Commission électorale nationale autonome (Cena) a attiré l'attention sur l'anomalie et déclaré par un communiqué que la liste ne serait pas reçue. Mais la suite a démontré que les dirigeants politiques sénégalais entretiennent des relations particulièrement ambiguës avec les autorités religieuses du pays. Le grand marabout de Touba est resté totalement insensible à la levée des boucliers. Aux émissaires de la Cena qui ont fait le déplacement à Touba pour tenter de le convaincre de réviser un tant soit peu sa liste, pour permettre à l'État de sauver la face, il a indiqué qu'il ne pouvait en être question. Le chef religieux a souligné que la ville de Touba a été fondée par son aïeul cheikh Ahmadou Bamba, le père du mouridisme, sur la base des principes du Coran, et qu'on n'y a jamais rencontré auparavant une femme exerçant une quelconque activité publique... Le gouvernement, faute de se faire tout petit, a entériné le coup de force du marabout. Deux jours

avant les élections du 29 juin, le ministre de l'Intérieur, Abdoulaye Daouda Diallo, a pris acte officiellement que, pour la commune de Touba, seule une liste se présentait, et elle ne comprenait aucune femme.

Une cité à part

Des voix se sont élevées dans les rangs du pouvoir pour justifier la voie de fait. Un célèbre député, originaire de la région de Diourbel, et membre de la confrérie mouride, a voulu défendre ce qui a commencé à être appelé « la spécificité de Touba », par le fait que la localité a été construite à partir d'un titre foncier établi au nom du fondateur du mouridisme, et qui ferait de l'agglomération une sorte de cité-État, qui échapperait aux lois de la République. Défendue par d'autres mourides, et non des moindres, la théorie a créé un tollé. Plusieurs fidèles d'autres confréries musulmanes ont fait remarquer que le fameux titre foncier de Touba, au

cas où il existerait, aurait déjà largement débordé depuis, parce que ne comprenant en son temps que le périmètre de la grande mosquée de la ville, il couvrirait aujourd'hui une superficie presque aussi grande que celle de la ville de Dakar. Avec plus de 500 mille âmes, Touba se situerait en termes de population, juste après Thiès et bien avant Saint-Louis. Par ailleurs, si chaque confrérie réclamait un statut spécial pour le siège de sa croyance, l'autorité de l'État ne garderait que peu de valeur.

Bien qu'au fait de ces arguments, les pouvoirs publics ont toujours tenu à caresser les dirigeants mourides dans le sens du poil. L'affaire de la liste non paritaire du khalife est venue s'ajouter à plusieurs actes qui ont contribué à différencier les marabouts de Touba, et faire de leur ville «un État à part» à l'intérieur du Sénégal.

Impunité et protection

Ainsi, certains voyageurs sont assez surpris de trouver des postes de douane aux issues de cette localité. La police ou la gendarmerie n'ayant dans la ville aucune autorité que celle que lui octroie le marabout, on constate souvent que des personnes ayant maille à partir avec la justice, vont se réfugier dans les limites de la localité, et se mettent ainsi sous l'ombre protectrice du khalife. Là, ils ne peuvent ni être poursuivis ni être arrêtés, quel que puisse être le crime qui leur serait reproché, que si le chef religieux l'accorde. C'est donc de notoriété publique que tout fidèle mouride qui bénéficierait de la protection du khalife, ne peut jamais être poursuivi en justice une fois entré dans les limites de la cité religieuse.

De même, dans le grand marché de Touba (le «marché Ocass»), plusieurs produits proviennent de la contrebande avec la Gambie. Et on y trouve de tout, des tissus en fraude ou des véhicules volés, ou même des armes à feu. Tant que ces produits ne sortent pas des limites de la ville, les douaniers ou les policiers sénégalais n'y peuvent rien. C'est également la seule grande ville du Sénégal où les usagers ne paient pas l'eau, par faveur de l'État au marabout. Mais cet ordre mouride suppose également quelques contraintes. Il est absolument interdit de fumer à Touba. Les adeptes de ce «plaisir païen» peuvent néanmoins se rendre dans la ville de Mbacké, voisine de 5 km de la capitale du mouridisme. Il en est de même des parents de Touba qui voudraient inscrire leurs

enfants dans une école où l'on enseigne en français. Par ordre du marabout, aucune école française ne fonctionne à Touba.

En 1995, grâce à la coopération japonaise, plusieurs dizaines de salles de classes ont essaimé dans la ville et dans quelques villages aux alentours. Quand le marabout a été informé que l'on comptait y envoyer des enseignants, il a demandé que toutes les classes soient fermées. Il n'était pas question d'autoriser la langue du colonisateur dans la ville de cheikh Ahmadou Bamba. Par conséquent, le parent qui souhaiterait voir ses enfants apprendre autre chose que le Coran ou l'arabe doit les sortir de la ville et aller à Mbacké ou ailleurs.

La grogne ne change rien

Cette situation de non-droit, spécifique à la ville de Touba, est la conséquence des relations que les différents pouvoirs politiques ont développées avec la confrérie mouride. Depuis Léopold Sédar Senghor, le premier président du Sénégal, les dirigeants politiques ont toujours tenu à avoir des relations particulières avec les marabouts mourides, parce que ces derniers ont une autorité indéniable sur leurs disciples. Et l'évolution démographique a fait que la communauté mouride s'est grandement développée, s'implantant à travers tout le Sénégal et dans la diaspora. Les politiciens ont longtemps pensé que pour être élu ou réélu, il fallait bénéficier d'un «ndiguel», ou mot d'ordre du marabout à ses disciples.

Les privilèges de Touba sont de plus en plus mal supportés par les autres confréries du Sénégal, surtout la plus importante des toutes, celles des tidiane. Ces derniers font remarquer à l'État que les convictions religieuses et la pratique culturelle des mourides ne sont pas plus fortes que celles des autres confréries. Ainsi, chez les Peuls de Médina Gounass, vers la frontière avec la Guinée, les femmes sont tenues de se voiler de la tête aux pieds, et elles ne sortent jamais seules en public. Pourtant, dans la localité, tous les symboles de la République sont présents, de la poste à la gendarmerie, ou du bureau du préfet à l'école publique. Et lors des élections municipales, les marabouts de Médina Gounass n'ont pas empêché la multiplication des listes. A Tivaouane, à Ndiassane ou à Medina Baye également, les symboles de l'autorité de la République sont bien présents, et se voient accorder tout le respect auquel ils ont droit. La grogne monte donc de plus en plus contre la spécificité de Touba. ♦

Le khalife a imposé sa liste et elle a été la seule à concourir aux suffrages.

NOUVELLE AUTOROUTE ET PÔLES URBAINS

Dakar perd son grenier

Un article de Seyni Diop

Pourvoyeur de légumes frais pour le pays, et plus particulièrement Dakar, le maraîchage est en train de vivre ses dernières heures dans la région de la capitale sénégalaise. La nouvelle autoroute à péage, tracée non loin des principales zones de production, et l'urbanisation galopante à travers la construction de pôles urbains aux alentours ont dévoré les espaces agricoles, plongeant par la même occasion les agriculteurs dans un grand désarroi.

Si les projets autoroutiers et de pôles urbains, entamés par les autorités sénégalaises depuis plus d'une décennie, sont salués par nombre de populations, ils ne sont pas une bonne nouvelle pour tout le monde. Leurs conséquences sur le secteur de l'horticulture, particulièrement, inquiètent grandement les maraîchers de la zone des Niayes, qui va de Bambylor à Sébikotane en passant par Bargny et des Deny, lesquels sont dépossédés, pour la plupart, de leurs principales sources de revenus.

Samba Kor Sène, un agriculteur, qui tenait un périmètre dans ce plus grand bassin horticole du pays, jouxtant le centre de conférences de Diamniadio, a le cœur meurtri quand il voit les grues de sociétés immobilières meubler le décor de son ancien champ, un endroit qui renferme tout une histoire familiale depuis des dizaines d'années. «*C'est un drame pour de nombreuses familles qui depuis plusieurs décennies ne vivent que d'agriculture et d'élevage. Plus de 60% des légumes frais consommés dans la capitale étaient produits ici dans les Niayes, grenier de Dakar. Il faut donc craindre une hausse vertigineuse des prix des fruits et légumes*», nous explique cet homme de 52 ans qui nous promène, désespéré, sur les lieux. «*Avant, j'exploitais un champ de trois hectares et je parvenais à récolter quelques millions de francs CFA pour vivre tranquillement avec ma famille. Mais, là, plus rien. Si je veux continuer l'activité, je suis obligé de migrer vers Pout ou Keur Mousseu, à 30 kilomètres*», s'indigne-t-il. Non sans signaler qu'un dédommagement ne saurait le consoler, ses revenus s'étant effondrés du

jour au lendemain. «*Nous sommes ceinturés par les promoteurs immobiliers et les industriels. Il n'y a plus rien à faire et l'État qui ambitionne de booster l'emploi par l'agriculture va s'en mordre les doigts. Partout à travers le pays, c'est la même chose: tout le monde crie à la spoliation. L'accaparement des terres est devenu un grand fléau pour nous, agriculteurs*», dit M. Sène.

Conséquences fâcheuses sur la production horticole

Pourtant, grâce à ses dernières performances, les autorités avaient fondé beaucoup d'espoir sur ce poumon horticole qui était bien parti pour atteindre l'objectif de 157 500 tonnes de fruits et légumes à exporter à l'horizon 2017. En effet, la filière a enregistré, selon Abdoulaye Ndiaye, technicien à la Direction de la protection des végétaux, un nouveau record avec un volume de 85 414,11 tonnes exportées, tous produits confondus au 22 décembre 2014. Soit une progression de plus de 35% par rapport à la campagne précédente et une croissance annuelle moyenne d'environ 15% sur 14 ans.

La partie des Niayes qui longe l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio, 32 kilomètres, est devenu méconnaissable à cause des gros engins déployés sur les lieux et des ouvriers qui s'activent à la viabilisation de parcelles destinées à la production d'unités d'habitations. Cependant, pour Samba Kor Sène, c'est une très mauvaise idée de construire ces logements. «*Les Niayes regorgent d'énormes potentialités en matière d'agriculture. Cela, du*

Le délégué général aux pôles urbains assure que personne ne sera lésé.



Plaque inauguratrice du nouveau Centre international de Conférences de Dakar, à Diamniadio, à proximité de la nouvelle autoroute et du nouvel aéroport. De nouvelles constructions faites au détriment de l'agriculture familiale.

© Oifrancophonie.

fait qu'on y bénéficie d'un climat assez doux. Il faut aller vers leur préservation. Nos dirigeants se devaient de prendre des actes forts pour arrêter ce ravage mais à la place, ils nous chassent», poursuit-il. Mais s'il en est ainsi, selon un notable du village de Keur Ndiaye Lô qui souhaite garder l'anonymat, c'est parce que ces agriculteurs n'ont qu'un titre précaire sur ces terres du Domaine national. Raison pour laquelle, il leur est difficile d'opposer une résistance à la forte pression de l'urbanisation qui met en péril les périmètres agricoles.

60 % des légumes étaient produits dans le grenier de Dakar.

Plongés dans un désarroi et las d'attendre leur relocalisation ou un dédommagement après les expropriations, les agriculteurs commencent à se radicaliser contre l'État. À Sangalkam et Keur Ndiaye Lô, deux zones fortement touchées par l'implantation de l'autoroute à péage et des pôles urbains, les populations ont récemment manifesté leur courroux dans un communiqué de presse. Mécontents et dépités, ces agriculteurs réclament toujours leur dédommagement après avoir été dépossédés de leur gagne-pain. *«Nous ne nous laisserons pas faire, nous dénonçons l'injustice que vivent certains agriculteurs de Keur Ndiaye Lô et de Bargny»,* soutiennent ces maraîchers. Non sans continuer à assimiler cette dépossession sans contrepartie financière à une confiscation en bonne et due forme de leurs biens, sans négociations ni transaction, au profit de promoteurs immobiliers étrangers. *«C'est injuste et inacceptable. Le forcing ne passera pas, car les champs sont un legs de*

nos parents et notre unique richesse», s'insurgent-ils. Avant de sonner l'alerte: «L'État sera responsable des graves conséquences qui pourraient découler de cette spoliation.»

Pistes vers des solutions

Pourtant, lors d'une rencontre avec les autorités en charge de la promotion des pôles urbains, plusieurs pistes offrant des solutions étaient soulevées. Et la plus importante fut sans doute la réhabilitation de Bud-Sénégal, un périmètre de 1 117 hectares agricoles coincé entre ces différentes communes qui appartenait à la défunte société de maraîchage industriel Bud-Sénégal, fondée en 1972 et qui est tombée en faillite quelques années plus tard. Selon certaines sources officielles, elle employait en saison trois mille travailleurs mais ses salariés étaient au nombre de dix-huit mille. Sa stratégie consistait à implanter en Afrique la culture de légumes consommés en Europe, au moindre risque pour des importateurs qui ne cherchent que la baisse des prix par la diversification des producteurs. Ces terres «très fertiles» tombées entre les mains de l'État cherchent toujours preneurs et ne profitent jusqu'ici qu'aux proches et affidés des différents régimes politiques qui se succèdent à la tête du pays. Et comme ces «payans du dimanche» n'en font pas bon usage, ne l'exposant que comme un joli tapis persan, les maraîchers estiment qu'il serait plus judicieux de le leur rétrocéder pour développer l'agriculture, un des piliers du Plan Sénégal émergent, le nouveau référentiel de développement économique du pays à l'horizon 2035.

Le délégué général aux Pôles urbains, assure que personne ne sera lésé par les projets étatiques. Seydou Sy Sall que nous avons pu joindre par téléphone, estime que des discussions sont en cours avec les concernés et que les choses vont rentrer dans l'ordre très bientôt, sans donner de délais. Il annonce que les différents projets prévoient des espaces pour l'agrandissement des villages et que des zones seront toujours réservées à l'agriculture. Ce, confie-t-il, dans le dessein d'articuler l'activité urbaine avec l'agriculture. Selon M. Sall, les exploitants des terres sur lesquelles il y a des plans sont recensés et indemnisés. Il soutient que la procédure est confiée à l'Agence de promotion des investissements et des travaux, qui a acquis une grande expérience avec la réalisation de la nouvelle autoroute dans une partie de ladite zone. ♦

LES FEMMES ET LES JEUNES DANS LES EXPLOITATIONS FAMILIALES

L'émancipation, c'est pas pour demain !

Un article rédigé par
Mohamed Gueye

Si 2014, l'Année internationale de l'agriculture familiale, a permis d'obtenir une certaine reconnaissance de l'importance du rôle des femmes et des jeunes au sein des exploitations familiales, force est de constater que les progrès sont minimes, pour ce qui est de l'évolution générale de la société sénégalaise.

Suivant l'opinion de femmes sénégalaises que l'on peut considérer comme des «leaders paysannes», l'année 2014 n'aura été qu'une étape supplémentaire dans la lutte des femmes et des jeunes pour s'assumer pleinement dans leur rôle d'acteurs et de producteurs paysans. L'année internationale a permis de mettre en évidence l'étendue des changements à opérer dans le monde rural pour établir des rapports basés sur l'équité et l'égalité.

Quelles que soient la nature ou la dimension de l'exploitation familiale, le rôle de chacun de ses membres semble tracé de manière immuable depuis des temps immémoriaux. Tout le monde sait à l'avance ce que chaque individu est censé faire pour le bien de tous. Et dans cette division traditionnelle du travail, les femmes et les enfants n'ont jamais eu la part la plus facile. Les femmes, surtout, ont toujours été considérées comme des personnes sous tutelle, incapables de se prendre personnellement en charge.

Toutefois, la distribution traditionnelle des tâches dans le ménage évolue. Dans la zone sylvo-pastorale ou dans la vallée du fleuve, comme dans le bassin arachidier, les années de sécheresse, qui ont contraint à l'exode un grand nombre de jeunes hommes, ont conduit beaucoup de femmes à assumer le rôle de chef de ménage, et à diriger les exploitations familiales. Fatou Bintou Diop, productrice et formatrice à l'Union des groupements des producteurs de Mackhé (UGPM), dans le centre-ouest du Sénégal, à environ 125 km au nord de Dakar, explique que depuis un certain temps, même si l'on estime que certaines tâches sont

uniquement réparties selon le sexe, il n'est plus choquant de voir des personnes s'adonner à des tâches qui, traditionnellement, ne sont pas de leur ressort. «*Les hommes gardent le bétail, et les femmes vendent le lait; c'est cela la tradition. Mais personne ne trouve choquant aujourd'hui, qu'un homme ouvre une échoppe pour commercialiser du lait caillé tiré de son troupeau, ainsi que du mil transformé par sa femme*», assure-t-elle.

Elle estime que l'évolution des mentalités induite par les changements sociaux et économiques a joué un grand rôle dans la réalisation de la sécurité alimentaire, surtout dans la zone du Cayor où s'active l'UGPM. Mme Diop estime que son organisation, qui est l'une des composantes du Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR), a pu se baser sur le travail de tous ses membres, hommes et femmes, pour mettre en place des banques de céréales, qui servent, lors des campagnes de contre-saison, ou quand les récoltes ont été mauvaises comme lors de l'hivernage de 2014, à ravitailler les paysans et à équilibrer leur ration alimentaire. Elle explique que «*la répartition des céréales se fait selon les besoins des ménages, en tenant compte du nombre de personnes qui composent chacun d'eux, et non pas en fonction du sexe du chef de famille*». Ce qui semblerait banal est en soi, une petite révolution car, même au niveau des autorités publiques, beaucoup de services de l'État ont toujours semblé vouloir privilégier, dans la distribution des semences ou du matériel agricole, les ménages dont le chef est un homme, au détriment des ménages dirigés par une femme.

Dans cet article :

Fatou Bintou Diop

Productrice et formatrice à l'Union des groupements de producteurs de Mackhé (UGPM).

Khady Ndao

Directrice des Groupements des productrices féminines (GPF).

Oumoul Khaïry Diallo

Présidente Directoire national des femmes en élevage (Dinfel).

Samba Guèye

Président du Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR).



Dans la réalité, la femme est souvent le chef de ménage de la famille sénégalaise.

© Yann Verbeke / Switch a.s.b.l.

**Les acteurs
paysans
reconnaissent
que la société
sénégalaise
change.**

Elles ne sont pas nombreuses

Cela dit, même au sein des organisations paysannes, l'ouverture à l'approche « genre » n'est pas aussi large que cela, année internationale ou pas. Ainsi, même le CNCR, qui se veut la plus représentative et la plus ouverte des organisations paysannes du Sénégal, ne comprend que deux structures dirigées par des femmes, à savoir le Directoire national des femmes en élevage (Dinfel) et les Groupements des productrices féminines (GPF), dirigés par Mme Khady Ndao. Et cela semble trouver une explication assez simple, le niveau d'instruction des femmes productrices est en général assez faible. Elles ne sont pas nombreuses celles qui peuvent prétendre pouvoir lire et écrire, en français ou dans leur langue maternelle. Toutefois, il ne peut être

question, au sein du CNCR, d'accepter l'idée que les femmes sont juste des faire-valoir, bonnes juste à améliorer le décor. Même les membres du sexe féminin ne l'acceptent pas, assurant qu'elles jouissent de la plénitude des droits au sein des structures paysannes. La présidente du Dinfel, Mme Oumoul Khaïry Diallo, explique que cette disparité s'explique tout simplement par la structuration de la société sénégalaise. «*Même si le nombre des femmes est encore plus important chez les paysans, leur poids dans les structures paysannes est beaucoup plus faible. Cela, parce qu'une tradition fortement islamique fait que les femmes ne sont pas toujours perçues comme pouvant avoir les mêmes droits que les hommes. Bien sûr, les choses commencent à changer, mais lentement.*»

La distribution traditionnelle des tâches dans le ménage évolue.

« Moitié moindres »

Le cas le plus patent des lourdeurs de la tradition est celui de l'héritage. Les parts des filles sont toujours moitié moindres que celles des garçons dans la répartition de l'héritage. Cette tradition héritée de l'Islam, religion majoritaire dans le pays, et encore plus renforcée par l'inclinaison patriarcale de la société, pousse à penser que léguer la terre à une fille équivaldrait à gonfler le patrimoine de son mari, au détriment de sa famille paternelle. Ce qui fait que, souvent, une femme n'hérite de la terre que si son défunt père n'a pas eu d'héritier mâle qui pouvait lui succéder. À moins qu'elle ne la reçoive de son mari décédé. Cette tradition patriarcale affecte également les jeunes, qui reçoivent toujours la portion congrue dans les moyens de production de la terre. Tant que le jeune homme vit dans le domaine de son père, même si c'est lui qui le valorise, il n'y aura aucun pouvoir de décision du vivant de son père, ce dernier fût-il grabataire.

De cette manière, les acteurs paysans reconnaissent que la société sénégalaise évolue beaucoup plus vite que le monde paysan, parce que ce sont les zones urbaines qui impulsent les changements. Dans la métropole dakaroise comme dans toutes les grandes villes du pays, il n'est pas choquant qu'une fille hérite du patrimoine immobilier de son père ou de son mari. Et les femmes qui en ont les moyens, peuvent acquérir de la terre aux fins d'habitation. Alors qu'en zone rurale, une femme qui voudrait un lopin de terre pour le travailler, devrait, de manière générale, se prévaloir de la recommandation d'une autorité religieuse, politique, ou du monde des affaires.

Si dans ce domaine, les choses ont un tout petit peu évolué, c'est à la suite d'une mauvaise intention au départ. En effet, en 2008, dans sa volonté de réussir ce qu'il a appelé, la Grande Offensive agricole pour la nourriture et l'alimentation (Goana), l'ancien président de la République, Abdoulaye Wade, a donné des directives à son administration territoriale, pour que les gouverneurs, préfets et sous-préfets facilitent l'acquisition de la terre à tout investisseur qui voudrait la cultiver, sur n'importe quelle partie du pays. Cela a créé un rush, permettant à tous les affairistes, hommes comme femmes, et de toutes nationalités, de se lancer à la recherche du meilleur espace à cultiver ou sur lequel spéculer. Ainsi, la Goana, en bousculant les idées reçues, a poussé le monde rural à s'adapter à certaines réalités

du monde moderne beaucoup plus vite qu'il ne l'aurait voulu. Ce qui explique peut-être aussi, pourquoi les organisations paysannes vouent ce programme aux gémonies.

Lâcher la bride

Le CNCR a commencé à lâcher la bride à son Collège des jeunes paysans, dont le rôle est d'encadrer les jeunes pratiquant les métiers de la terre. Samba Guèye, le président du CNCR, indique que dans un environnement où le métier de la terre est de plus en plus dévalorisé, au point que le terme « paysan » est fortement teinté de mépris et de condescendance, les jeunes doivent être encouragés à s'intéresser et à voir un avenir dans les travaux des champs.

Concernant la promotion du genre en agriculture, Samba Guèye indique que l'on ne peut parler de parité ou d'égalité dans le secteur agricole, parce que chaque composante a son rôle et sa fonction dans le monde rural. Ce en quoi il est rejoint par la présidente du Dinfel, Mme Diallo, qui souligne, pour illustrer, « *qu'il est impossible de demander à des jeunes filles d'aller faire paître les vaches ou les emmener en transhumance. C'est un travail essentiellement masculin. Est-ce à dire que les femmes, qui ne font pas cela, sont moins considérées ou minimisées dans la société? Non! C'est que, même sur le plan morphologique, certains métiers ne peuvent être exécutés que par certaines catégories de personnes* ». La preuve de ce qu'elle avance, elle la donne par sa propre personne, en montrant qu'elle ne joue pas, au sein du CNCR, un rôle de faire-valoir, et que ses collègues femmes et elle contribuent à une réelle prise en compte de la dimension « genre » dans la prise des décisions au sein de l'organisation.

Néanmoins, des observateurs extérieurs estiment que les structures paysannes dirigées par les femmes ont une assise moindre que celles dirigées par les hommes. « *Le défaut est dû au fait que ces structures sont fortement personnalisées, et se confondent avec la personne de leur dirigeante. Si cette dernière n'est pas dynamique, les femmes ont tendance à aller adhérer aux autres composantes du CNCR, dirigées par des hommes.* » ♦

Foncier foncièrement religieux et misogyne?

Un article de Pierre Coopman et Mohamed Gueye

La terre, l'élevage ne sont pas seulement des biens économiques ou des marchandises. Ils ont également d'importantes dimensions sociales, politiques et culturelles. Les limites imposées à l'accès des paysannes sénégalaises à la terre et aux animaux d'élevage aident à comprendre la situation des femmes et à décrire la société sénégalaise dans toute sa complexité.

Madame Sow fait de l'agriculture (mil, niébé) et de l'élevage (chèvres) dans la région de Kébémér. Nous l'avons rencontrée à Louga (nord-est du Sénégal) dans une salle de la Fapal (Fédération des associations paysannes de la région de Louga), juste avant le début d'une formation qu'elle allait y suivre: «*Chez nous, la femme cultive les terres dont dispose son mari et elle reçoit également un lopin de terre pour ses besoins familiaux. Nous venons en dernière position quand il s'agit d'obtenir notre lopin. Mon mari dispose de 20 hectares, j'ai reçu un hectare pour faire du niébé, de l'arachide et un peu de bissap. J'ai également hérité de deux chèvres*». Madame Sow a répondu normalement aux questions relatives à la difficulté de cultiver et aux aléas de la sécheresse. Mais ses réponses sur l'accès à la terre et aux animaux ont visiblement été exprimées avec plus de scrupules, en public, face aux autres personnes présentes dans la salle. Malick Sow, le secrétaire général de la Fapal est intervenu: «*Ça pose question quand tu poses des questions de ce genre, ça rentre en relation avec la religion, c'est un domaine, quand tu l'introduis, qui crée des malaises...*»

Une certaine lecture de la religion

Pour en avoir le cœur net, nous avons décidé de poursuivre notre route jusque Saint-Louis afin d'y interviewer Alpha Ba, docteur en sociologie à l'Université Gaston Berger, chercheur affilié au groupe de recherche Genre et Société: «*Depuis huit ans, nous nous sommes plus particulièrement concentrés sur la question de l'accès à la terre pour les femmes.*

En 2006, nous avons mené une première enquête générale au Sénégal de manière à couvrir l'ensemble du territoire. On s'était rendu compte qu'il n'existait que des recherches sur des zones très localisées. Nous avons voulu savoir quels sont les obstacles qui se posent réellement aux femmes par rapport à la question foncière. Nous avons réalisé des enquêtes auprès de 1800 ménages pour conclure que ce n'est pas un problème d'accès qui handicape les femmes sénégalaises mais plutôt une question d'appropriation. Ce qui est très marquant, quand on discute avec les paysannes, c'est qu'elles affirment avoir accès à la terre en assortissant à chaque fois leur réponse par un "oui mais" inachevé, sans exprimer ouvertement le fond de leur pensée... Il faut que la femme puisse identifier la terre comme sa ressource propre, sur laquelle elle a des droits. Au-delà des contraintes économiques, les principaux obstacles sont socio-culturels. C'est généralement la religion qui est convoquée. Nous sommes arrivés au constat, en travaillant avec des spécialistes de l'islam, que la religion n'est en théorie pas rédhibitoire. Le blocage provient plutôt d'une certaine lecture se basant sur des pratiques sociales traditionnelles. On habille des coutumes à la sauce religieuse. Les femmes qui ont malgré tout pu accéder au foncier sur des surfaces suffisantes ont néanmoins encore un problème d'exploitation, de mise en valeur. Les rares ressources disponibles font l'objet d'une compétition entre les ménages, mais aussi au sein des ménages entre les épouses et les fils. De facto, avec la migration des hommes, les femmes deviennent les chefs de ménage. Et pourtant, quand il

Dans cet article

Madame Sow

Agricultrice à Kébémér

Alpha Ba

Docteur en sociologie à l'Université Gaston Berger

Astou Diao Camara

Sociologue à l'Institut sénégalais de recherches agricoles (Isra)

s'agit pour les décideurs d'attribuer des ressources, automatiquement, les épouses sont mises entre parenthèses. Quand l'État, via les délibérations des Conseils ruraux, affecte des moyens aux ménages, c'est l'homme qui reçoit un contrôle absolu. Les rares femmes qui peuvent profiter des terres sont veuves ou issues d'une certaine élite, de castes, de lignées maraboutiques qui leur permettent de se positionner.»

Éviter les injonctions

Comment traduire les analyses de l'Université Gaston Berger en recommandations pratiques? Revenus à Dakar, nous avons posé la question à Astou Diao Camara, une sociologue l'Institut sénégalais de recherches agricoles (Isra): «Je ne suis pas persuadée par la manière dont les associations sénégalaises de femmes luttent contre les inégalités. Quand on arrive en milieu rural et qu'on veut aider les femmes à se positionner en

actrices du développement, on ne les aide pas forcément en les incitant à se mettre en opposition à des hommes qui sont leurs maris, leurs enfants, leurs frères. Il faut une connaissance plus fine des contextes sociaux. Il faut comprendre comment les inégalités ont été construites, selon les ethnies, les régions, etc. Le genre est à la mode, des injonctions nous arrivent de l'extérieur... Les femmes n'ont pas forcément envie de s'opposer à leurs maris. Il faudra passer par d'autres voies: scolariser, diversifier les activités économiques, également en dehors de l'agriculture... Il faudra construire un environnement économique global favorable pour lutter sans crisper. Les hommes sont surreprésentés dans les instances de décision parce qu'ils sont allés à l'école. L'on n'aide pas les femmes en décrétant une parité alors qu'elles n'ont pas les moyens de s'affirmer.» ♦

Propos recueillis par Pierre Coopman et Mohamed Gueye

C'est généralement la religion qui est convoquée.

TRAFIC DE DROGUES

Le tissu économique en sursis

Un article de Seyni Diop

En l'espace de quelques années, Dakar est devenue une zone de transit de la drogue vers l'Europe. Les trafiquants blanchissent également leur butin dans le circuit financier sénégalais, mettant ainsi en péril son intégrité.

Les narcotrafiants ont démontré qu'ils sont les maîtres du jeu.

En 2011, l'Office des Nations unies pour la drogue et le crime (Onudc) informait que sur les 500 millions de dollars de l'immobilier en construction à Dakar à cette époque, seuls 20 millions avaient une traçabilité au niveau des banques de la place. «C'est à cause de l'argent de la drogue recyclé qu'on connaît toute cette spéculation immobilière à Dakar», peste Pape Diagne, agent immobilier dans la capitale sénégalaise. «Des immeubles grand standing sont construits, mais personne n'occupe ces logements dont les prix des loyers sont fixés à des millions de francs CFA. Il y a vraiment matière à réfléchir sur cette incongruité. Cela peut mener à l'effondrement du marché de l'immobilier sénégalais», renchérit-il.

Faiblesse et porosité du secteur bancaire au Sénégal

Certaines banques ayant pignon sur rue à Dakar se soucient trop peu de l'origine de l'argent du client même si la Cellule nationale de traitement de l'information financière (Centif) les oblige à envoyer des déclarations de soupçons à partir d'un certain montant. La facilité avec laquelle le Sénégal attire de nombreux groupes bancaires du continent africain suscite des interrogations: «L'État et la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (Bceao) doivent être hyperregardants pour que n'importe quelle banque ne viennent pas s'installer au Sénégal. La mafia italienne et la Camora napolitaine sont actionnaires de certaines banques sous des



Dakar, vue de l'île de Gorée.

© Pierre Coopman/ SOS Faim.

prête-noms», indique une source bancaire requérant l'anonymat. «*Il faut accentuer la surveillance du système financier. La course folle des banques internationales vers ce petit marché n'augure rien de bon. Et une faillite éventuelle de banques sérieuses serait très préjudiciable à notre économie.*» Pour un pays où le taux de bancarisation des citoyens est à peine de 12%, avoir une trentaine de banques pose un sérieux problème de rentabilité. «*Il y a autre chose qui attire ces nouvelles banques vers le pays*», confie notre source, tout en soulignant que les transferts de fonds des migrants aussi doivent faire l'objet d'une vigilance plus accrue, surtout avec les sociétés de transfert d'argent qui pullulent dans le pays. Le blanchiment d'argent passe également par les bureaux de change, les assurances, les institutions de transfert de fonds et même par les marchés boursiers où des fonds illégaux circulent à travers des obligations et des placements dans des portefeuilles d'investissements à court terme.

La police infestée

À côté de ses effets néfastes pour l'économie sénégalaise, la drogue a touché un secteur névralgique : la police nationale. En 2013, celle-ci a été secouée par de graves accusations de deals et magouilles entre policiers et narcotrafiquants. Cette affaire, révélée par le commissaire Cheikhna Cheikh Saadbou Keïta, radié depuis lors de la police, a resurgi avec l'arrestation, en 2014, de Ibrahima Diagne, un fonctionnaire de l'Office central de répression du trafic illicite des stupéfiants (Ocrtis). L'institution chargée de traquer les trafiquants était donc infestée par des dealers en tenue. Ex-directeur de l'Ocrtis, M. Keita avait fait des révélations sur un vaste trafic de drogue dans lequel étaient mouillés de hauts gradés, dont l'ancien patron de la police, limogé par la suite.

Ainsi, en réussissant à s'infiltrer dans le dispositif censé les combattre, les narcotrafiquants ont démontré qu'ils sont les maîtres du jeu et que tout le tissu économique du pays est en sursis. ♦

Certaines banques ayant pignon sur rue à Dakar se soucient trop peu de l'origine de l'argent.

théâtre

UN SPECTACLE POÉTIQUE POUR DÉNONCER LA CRISE DE L'AGRICULTURE

Nourrir le monde, c'est un métier

Un article de Sabine Schrader

Le ton est donné : pendant une heure et demie Charles Culot et Valérie Gimenez nous font le portrait d'une série d'agriculteurs. Ils jouent ces personnages qu'ils ont rencontrés, au fil de leur périple à travers les campagnes, reprennent leurs propos, tour à tour révoltés, hésitants, enthousiastes, désespérés, parfois drôles.

Ils les racontent, assis derrière une petite table rustique, éclairés par une lampe qui rappelle les vieilles cuisines rurales ou assis sur une botte de paille. Tout est abordé : la difficulté d'être agriculteurs aujourd'hui, leur difficulté de survivre, les problèmes financiers, la chute du prix du lait à cause des quotas de production, les effets pervers de la PAC, le manque d'intérêt des plus jeunes qui ne sont plus là pour aider les anciens, le poids de l'administration, des contrôles sur les bêtes, l'omniprésence de l'agriculture industrielle, la législation qui les pousse à agrandir leurs exploitations sans cesse, le gaspillage, l'alimentation bon marché... Leurs interventions sur scène sont régulièrement interrompues par des vidéos de ces agriculteurs qu'ils ont filmés dans leurs exploitations. Avec aussi un fil rouge : celui de l'amour de ce métier dur et ingrat.

Une réalité trop souvent ignorée

La réalité du monde agricole, on la connaît pourtant : depuis 50 ans que la politique agricole commune sévit, 80% des agriculteurs ont disparu. Une réalité qui pose la question de ce que sera l'alimentation de demain. Les exploitations sont de plus en plus grandes, la course à la productivité s'emballé, les géants de l'agriculture décident d'imposer leur loi, sous toutes les latitudes... C'est peut-être le bémol du spectacle : très attachée aux problématiques de l'agriculture de «chez nous»,

la pièce n'évoque qu'à peine le Sud. Mais qu'importe au bout du compte : le spectacle de Charles Culot insiste surtout sur la dimension humaine, sur la désespérance de ces hommes et de ces femmes qui luttent contre des géants. Le récit se termine d'ailleurs sur un texte chanté à la guitare, un petit air léger qui insiste sur l'importance de l'agriculture à petite échelle et sur l'urgence de résister à un système qui écrase les plus petits, au mépris de la qualité de ce qui se retrouve dans nos assiettes. Le tout sur fond d'images de manifestation devant le Parlement européen. Et à force d'avoir partagé ces histoires, d'avoir été interpellés en tant que consommateurs, on en ressort avec l'envie d'agir... Pari gagné ?

«*Celui qui lutte perdra peut-être mais celui qui ne lutte pas a déjà perdu, disait Bertolt Brecht*». De fait, Charles Culot a l'enthousiasme communicatif. Sur scène, il donne vie à ces agriculteurs à la rencontre de qui il est allé avec sa caméra, et suscite le débat après chaque spectacle : au théâtre, dans les écoles, dans les fermes, dans les salles communales, dans les classes, avec pour objectif de dénoncer, informer, échanger.

Le billet de l'humain

La compagnie Art & Tça, qui produit le spectacle, aborde toujours des sujets sociaux. La parole à Charles Culot : «*Le danger, quand on évoque ce genre de sujets, c'est de tom-*

Charles Culot et Valérie Gimenez

Ils sont deux sur scène. Charles Culot, comédien, fils d'agriculteurs et sa comparse, Valérie Gimenez. Ensemble, ils ont été à la rencontre d'agriculteurs en Wallonie et en Lozère, caméra à la main, recueillant leurs témoignages. Avec pour objectif de dénoncer une réalité alarmante : celle de la diminution galopante du nombre d'agriculteurs et des petites exploitations familiales. Et l'espoir un peu fou de renverser une tendance pourtant mondiale.



Depuis 50 ans que la politique agricole commune sévit, 80% des agriculteurs ont disparu.

© Olivier Laval

Au parlement européen, pour 750 parlementaires, il y a 15 000 lobbyistes.

ber dans le théâtre trop militant, ce qu'on ne voulait pas. Quand on a réfléchi au spectacle, on s'est demandé comment faire passer les messages. On a choisi le billet de l'humain. C'est comme ça qu'on a choisi de reprendre les paroles des agriculteurs. On a aussi utilisé la force du théâtre pour, à la fois, distancier les choses, s'adresser au public, susciter le débat. Sur scène, tour à tour on est comédiens, on joue ces agriculteurs, on parle comme eux, et puis, on vient au-devant de la scène en tant que jeunes citoyens, ce que l'on est dans la vie, pour partager notre réflexion avec le public, on fait des "tableaux" où on joue sur la gestuelle, la lumière, on apporte une dimension plus poétique... Et puis, il y a les séquences vidéo, où les agriculteurs témoignent. Je pense que le théâtre est un moyen d'expression qui n'est pas très censuré, on peut exprimer beaucoup de choses. Et les gens sont rassemblés autour de nous,

peuvent participer ensuite, il y a toujours un débat d'après-spectacle... »

Un spectacle qui se conçoit d'ailleurs sous deux formes: « scénique », grand format, comme au National, et puis, sous une version réduite, avec seulement six projecteurs, la table et quelques éléments de scénographie, permettant aux comédiens de se rendre partout où il y a moyen de montrer le spectacle et de susciter le débat. Car la prise de parole avec le public fait partie intégrante de la démarche: chaque séance est suivie d'une présentation d'acteurs de terrain, d'ONG, d'associations ou d'agriculteurs.

« On est tous des journalistes »

Charles Culot, qui connaît bien le milieu agricole, ne cache pas l'urgence du débat: « Les agriculteurs souffrent du problème de l'augmentation de la taille des exploitations. C'est une vraie souffrance psychologique mais aussi



Les interventions sur scène sont régulièrement interrompues par des vidéos où des agriculteurs s'expriment.

© Olivier Laval

« Celui qui lutte perdra peut-être mais celui qui ne lutte pas a déjà perdu ».

Bertolt Brecht



économique. Beaucoup d'associations avec lesquelles on travaille insistent sur le lien entre Nord et Sud. La plupart des agriculteurs du Nord se retrouvent avec un problème de surproduction et donc les prix chutent. Le lait par exemple: les quotas de production augmentent, du coup les prix baissent. Ce qui arrange les multinationales, qui au passage continuent à vendre le lait avec une belle marge bénéficiaire. Mais les surplus vont être transformés en poudre, et envoyés en Afrique à un prix plus compétitif que leur propre lait local, ce qui dérégule tout le marché. C'est un problème qui lie l'agriculture du Nord et du Sud.»

La pièce évoque une paysanne brésilienne qui parle de l'omniprésence des multinationales. « Mais de façon générale, on a préféré parler des agriculteurs de chez nous, qui souffrent d'une réalité universelle: en Afrique aussi, il y a le problème de la diminution des terres. On sait bien qu'il faudrait rendre leurs terres aux paysans au lieu d'exporter nos produits. Nous aussi sommes liés: notre bétail est nourri presque exclusivement du soja venant des USA. On est extrêmement dépendants. Et là aussi, on est face à un problème de dérégulation du marché de l'agroalimentaire. Il y a des chiffres qui font réfléchir: au Parlement européen, pour 750 parlementaires, il y a 15 000 lobbyistes! Dont la plupart sont payés par les multinationales... Parfois, des hommes politiques viennent voir le spectacle et re-

connaissent qu'il y a un problème, mais ce n'est pas pour ça qu'ils agissent. Personne n'a envie de perdre ses indemnités, de se mettre des familles politiques à dos. Et puis les multinationales sont tellement puissantes, jouent sur l'argument qu'elles fournissent beaucoup d'emplois, ce qui n'est pas tout à fait honnête quand on compare avec les pertes d'emploi dans le secteur de l'agriculture: en 30 ans, plus de 60% des fermes belges ont disparu! Et le problème est en train de s'étendre dans les pays de l'Est... Les politiques nous disent qu'ils ont besoin de pression, que les gens descendent dans la rue pour réellement faire bouger les choses! C'est le message qu'on essaie de faire passer, partout, mais pour cela il faut informer un maximum de gens. On est tous des journalistes! Personne ne bougera s'il ignore ce qui se passe dans le monde agricole. À chaque spectateur d'ensuite relayer l'info, de changer ses habitudes. C'est possible aujourd'hui, on assiste à un véritable changement, à la naissance de coopératives de terre, de banques alternatives, de groupements d'achats communs, etc. On essaie aussi de faire prendre conscience qu'il est possible de consommer autrement, en achetant directement chez les petits producteurs, ce qui ne sera pas nécessairement plus cher, si l'on compare les produits en termes de qualité. Il y a toute une remise en question à faire, mais le mouvement est en marche.» ♦

agir

Les USA forcent les nations africaines à adopter des aliments GM



D'après un nouveau rapport publié par Les Amis de la Terre, la Fondation Gates et le géant de l'agro-industrie Monsanto essayent d'obliger des nations africaines réticentes à accepter des aliments et des cultures génétiquement modifiés (GM) qui sont chers et n'ont pas été suffisamment testés.

«Les États-Unis, premier producteur mondial de produits agricoles GM, cherchent de nouveaux marchés en Afrique. La stratégie de l'administration des USA consiste à aider les pays africains à rédiger des lois sur la biosécurité qui favorisent les intérêts de l'agro-industrie au lieu de protéger les Africains contre les dangers potentiels des cultures GM», affirme Haidee Swanby, du Centre africain pour la biosécurité, auteur du rapport commandé par la Fédération internationale des Amis de la Terre (Friends of the Earth International).

Le nouveau rapport expose aussi la manière dont le géant agro-industriel Monsanto influe sur la législation des pays africains en matière de biosécurité, obtient l'approbation de certains produits et fraie la voie à d'autres produits comme le maïs GM.

Seuls quatre pays africains – l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Burkina Faso et le Soudan – ont autorisé la commercialisation de produits agricoles GM, mais la question du maïs génétiquement modifié est fortement controversée, du fait que cette céréale est la nourriture de base de millions d'Africains.

À la différence de l'Europe et d'autres régions qui appliquent des lois de biosécurité strictes depuis des années, la plupart des pays africains n'ont pas de législation dans ce domaine: ceux qui possèdent un cadre juridique approprié ne sont que sept. Pour Mariann Bassej Orovwuje, des Amis de la Terre Nigeria: «Les gouvernements africains doivent protéger leurs citoyens, et nos droits doivent être respectés. En matière de biosécurité, nous méritons le même niveau de protection que les citoyens européens».

Haidee Swanby du Centre africain pour la biosécurité précise: «Les agriculteurs sud-africains ont plus de 16 années d'expérience dans la culture du maïs, du soja et du coton GM, mais la promesse que ces produits allaient résoudre le problème de la sécurité alimentaire n'a pas été tenue. En fait, la sécurité alimentaire sud-africaine serait en train de diminuer; l'insécurité alimentaire atteint aujourd'hui presque la moitié du pays, malgré le fait que celui-ci exporte du maïs».

Source:
<http://www.amisdelaterre.org/>
Le rapport en ligne:
<http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/qui-tire-profit-des-cultures-gm.pdf>

L'agroécologie est la solution pour l'Afrique



Le réseau anglais Global Justice a publié, en mars 2015, une étude qui conclut que l'agroécologie est la solution pour l'Afrique, au contraire de l'agrobusiness. Les agriculteurs familiaux produisent plus de 70% des aliments consommés en Afrique sur moins de 15% des terres arables du continent. Mais les agences de développement et les initiatives multilatérales telles que la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition, impulsée par le G8, continuent à promouvoir un modèle qui laisse largement la place au développement de l'agriculture industrielle.

L'étude publiée en anglais, intitulée *From the Roots Up : how agroecology can feed Africa*, donne une série d'exemples concrets de projets agroécologiques en Tanzanie, au Cameroun, en

Ouganda et en Ethiopie. Elle souligne que l'agroécologie va bien au-delà des principes de l'agriculture durable, mais qu'elle s'intéresse également aux aspects politiques, économiques et sociaux de la production alimentaire. From the Roots Up démontre que l'agroécologie peut augmenter la production, diminuer les inégalités de genre, augmenter les opportunités d'emploi, augmenter la biodiversité agricole, améliorer la santé et réduire le réchauffement climatique.

Le rapport en ligne:
<http://www.globaljustice.org.uk/resources/roots-how-agroecology-can-feed-africa>



Publications de SOS Faim

Les jalons de la mobilisation

À côté de Défis Sud, d'autres publications de SOS Faim répondent à la mission d'information du public sur les réalités vécues par nos partenaires du Sud. Ces publications sont les premiers jalons de la mobilisation.



Dynamiques paysannes +

Une publication consacrée au développement des organisations paysannes, de l'agriculture et du monde rural. En raison de l'importance économique et sociale de l'agriculture dans les pays du Sud, SOS Faim a toujours privilégié le secteur agricole dans ses actions de soutien. Derniers numéros parus :

- N°35 Le cas du Nord du Burkina Faso
- N°34 La nécessité d'un mouvement paysan fort en RDC
- N°33 Les entreprises d'investissement local : un dispositif original au cœur du développement territorial



Zoom microfinance +

Une newsletter consacrée à la présentation d'initiatives en matière de microfinance. Depuis 15 ans, SOS Faim appuie des programmes de microfinance et souhaite partager ses expériences. Derniers numéros parus :

- N°43 Effets de la réglementation en microfinance : le cas de l'Afrique de l'ouest
- N°42 Une microfinance de plus en plus verte : tendance lourde ou effet de mode ?
- N°41 Le Paidek : 20 ans pour construire une réponse solide et adaptée aux besoins de financement des acteurs économiques du Kivu



Dajaloo +

Se rassembler pour faire changer les choses !

Le magazine qui donne cinq fois par an des idées pour agir au Nord et propose des articles abordables sur :

- Les grandes questions du petit monde du développement.
- Les prises de position et les projets de nos partenaires.
- Les actions de mobilisation de SOS Faim.
- Les actes à poser pour faire changer les choses.

Pour vous abonner gratuitement : cra@sosfaim.org

Les numéros sont consultables sur notre site web : www.sosfaim.org